

CPCEA

Rapport sur la Solvabilité et la Situation Financière

2023



www.groupagric.com

SOMMAIRE

A. ACTIVITÉS ET RÉSULTATS	6
A.1 Activité	7
A.2 Résultats de souscription	9
A.3 Performance financière	12
A.4 Résultats des autres activités	14
A.5 Autres informations	14
B. SYSTÈME DE GOUVERNANCE	16
B.1 Informations générales sur le système de gouvernance	17
B.2 Exigences de compétences et d'honorabilité	23
B.3 Evaluation interne des risques et de la solvabilité (ORSA)	24
B.4 Système de contrôle interne	25
B.5 Fonction d'audit interne	26
B.6 Fonction actuarielle	26
B.7 Sous-traitance	27
B.8 Autres informations	27
C. PROFILS DE RISQUES :	28
C.1 Risques stratégiques	30
C.2 Risques de souscription assurantielle vie et non-vie	31
C.3 Risques de Marché	32
C.4 Risques de crédit	32
C.5 Risque de liquidité	33

C.6	Risques opérationnels	33
C.7	Risques juridiques et de conformité	34
C.8	Autres risques importants	36
C.9	Autres informations	36
D.	VALORISATION À DES FINS DE SOLVABILITÉ	38
D.1	Actifs	39
D.2	Provisions techniques	46
D.3	Autres passifs	52
D.4	Méthodes de valorisation alternatives	52
D.5	Autres informations	53
E.	GESTION DU CAPITAL	54
E.1	Fonds propres	55
E.2	Capital de solvabilité requis et minimum de capital requis	57
E.3	Utilisation du sous-module « Risque sur actions » fondé sur la durée dans le calcul du capital de solvabilité requis	59
E.4	Différence entre la formule standard et tout modèle interne utilisé	59
E.5	Non-respect du minimum de capital requis et non-respect du capital de solvabilité requis	59
E.6	Autres informations	60
F.	ANNEXES : LES ÉTATS QUANTITATIFS	62

ACTIVITÉS ET RÉSULTATS

En 2023, l'Institution CPCEA présente un chiffre d'affaires de 89,7 M€ en hausse de 13% par rapport à 2022, lié en majorité aux bonis sur antérieurs (+9,3M€). Le résultat comptable de l'institution est à l'équilibre (0 M€), en diminution par rapport à 2022 qui avait constaté un gain de 9,4 M€. Cette baisse résulte d'une dégradation de la sinistralité en santé et d'une hausse des dotations de PE/PB.

Le résultat financier augmente à 12,3 M€ (vs 7,4 M€ en 2022), provenant du résultat d'une opération exceptionnelle d'environ 6,8 M€.

Le rendement comptable de l'Institution pour l'exercice 2023 s'élève à 4,5% contre 2,7% en 2022.

SYSTÈME DE GOUVERNANCE

En termes de gouvernance, CPCEA est l'Institution de Prévoyance des salariés cadres de la Production Agricole et du secteur du Paysage. Elle est membre de l'association sommitale Groupe AGRICA et du GIE AGRICA GESTION. Elle fait partie des membres fondateurs de la SGAPS AGRICA PRÉVOYANCE créée en 2017. Elle est la Maison mère et l'actionnaire majoritaire du FRPS CPCEA Retraite Supplémentaire.

C'est un organisme paritaire piloté par trois dirigeants effectifs, constituant la Direction Générale. Le système de gouvernance répond aux exigences réglementaires.

PROFILS DE RISQUES

Les principaux axes d'attention sur l'Institution CPCEA concernent :

- Les risques stratégiques sur la qualité du service client,
- Les risques techniques avec les dérives de sinistralité notamment sur la garantie en arrêt de travail,
- Les risques opérationnels liés aux cybermenaces et à la vacance de postes,
- Les risques juridiques et de conformité tels que la protection des données personnelles (RGPD), du dispositif LCB-FT, de la déshérence et la nouvelle réglementation sur la durabilité (CSRD).

Ces risques sont pilotés à travers une approche structurée.

VALORISATIONS À DES FINS DE SOLVABILITÉ

Au 31/12/2023, la taille du bilan prudentiel de l'institution CPCEA représente 429 M€ en hausse de +5% par rapport à 2022.

A l'actif, le montant des placements en valeur de marché représente 302,5 M€ (soit 71 % de l'actif) en baisse de 4% par rapport à 2022.

Au passif, les provisions techniques représentent 106,9 M€ en norme prudentielle (soit 25% du passif) dont 100,8 M€ pour la meilleure estimation « Best Estimate Liability » et 6,1 M€ liés à la marge de risque.

GESTION DU CAPITAL

Les fonds propres Solvabilité 2 de CPCEA représentent 260,4 M€ en 2023, en légère diminution (-6,4 M€ soit -2%) par rapport à fin 2022 en raison principalement de la baisse des taux d'intérêts et de la dégradation de la sinistralité de la frontière des contrats liée à la santé.

Le montant du SCR en 2023 est de 63,4 M€, en hausse relativement à 2022 (+7,2 M€ soit +13%).

Le ratio de couverture du SCR est de 411% à fin 2023, en baisse de 64 points par rapport à fin 2022.

A.

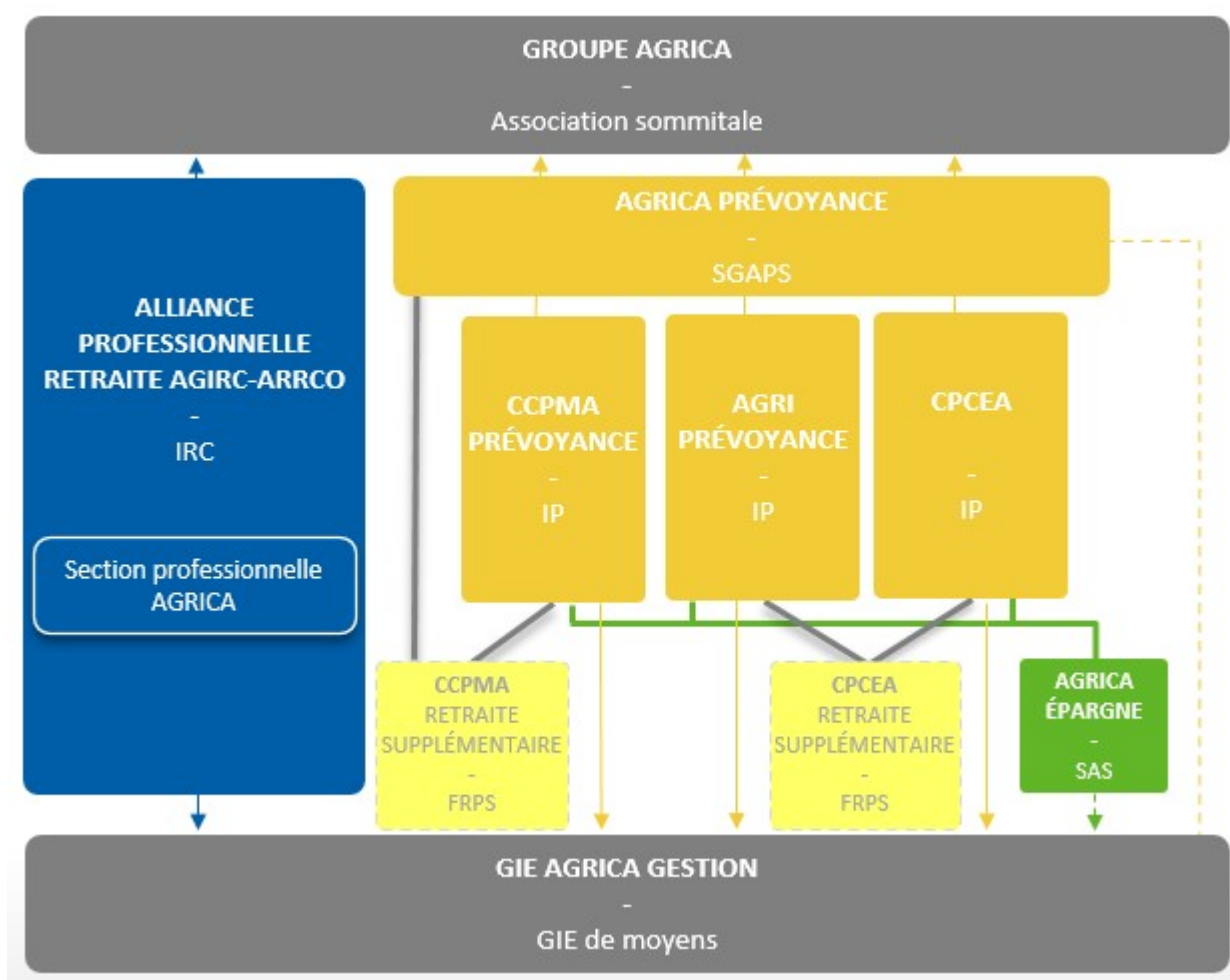
ACTIVITÉS ET RÉSULTATS

A. ACTIVITÉS ET RÉSULTATS

A.1 Activité

A.1.a Identité

Entités membres du GROUPE AGRICA



A.1.b Description de l'activité

CPCEA offre des garanties dans le cadre du régime de la Convention Collective Nationale de 1952 (CCN 52), de l'Accord Paysage, ou de contrats optionnels ou collectifs proposés aux entreprises et aux retraités qui le souhaitent.

Les deux principaux contrats CCN52 et Paysage couvrent la prévoyance lourde (décès, incapacité permanente et temporaire), prévoient une complémentaire santé pour les actifs et retraités, ainsi qu'un régime supplémentaire de retraite pour les populations respectives.

Il existe d'autres contrats en dehors de ces deux régimes. Il s'agit de garanties optionnelles pouvant être souscrites par des entreprises adhérentes au régime de la Convention de 1952 ou à l'Accord Paysage. Il existe également des produits s'adressant à des individus comme par exemple l'indemnité funéraire des retraités, ainsi que des produits destinés aux retraités sur le risque santé. D'autres contrats collectifs d'entreprises (offre dite « contractuelle ») peuvent être souscrits.

A.1.c Objectifs et stratégies

CPCEA a deux clients principaux, le Paysage et la Convention Collective Nationale de 1952. Les syndicats membres du Conseil d'Administration ont souhaité développer et aménager la couverture sociale de ces deux clients.

L'ouverture à la concurrence a nécessité de s'équiper d'un réseau commercial plus large, raison pour laquelle des accords de partenariat ont été noués avec ses deux principaux partenaires commerciaux, le Crédit Agricole et Groupama dans le cadre de l'Offre Agricole. Le développement en santé a aussi nécessité la mise en place de conventions avec la CCMO.

Afin d'augmenter sa surface financière et répondre aux contraintes en capital liés à Solvabilité 2, une SGAPS a été créée avec CCPMA PRÉVOYANCE et AGRI PRÉVOYANCE.

Le nouveau Groupe ainsi constitué a renforcé ses moyens et sa surface financière pour augmenter encore son positionnement dans le monde agricole.

A.2 Résultats de souscription

A.2.a Performance globale de souscription

En M€	2022	2023
CHIFFRE D'AFFAIRES (direct + réassurance acceptée)	79,4	89,7
RÉSULTAT ASSURANTIEL	1,8	2,7
Résultat financier net d'IT	7,4	12,3
RÉSULTAT APRÈS IMPÔT	9,4	0,01

Au titre de l'exercice 2023, l'Institution CPEA présente un résultat après impôts bénéficiaire de 0,01 M€ (contre 9,4 M€ en 2022). Le résultat est légèrement supérieur à celui escompté dans le cadre de la projection du scénario stratégiques.

Le chiffre d'affaires de l'exercice affiche un montant de 89,7 M€ (contre 79,4 M€ en 2022). Les cotisations des opérations vie sont en hausse de 22%, les cotisations santé de 9% et en incapacité-invalidité de 15%.

Le résultat assurantiel est en légère amélioration et bénéficiaire à 2,7 M€. Cette évolution s'explique par une amélioration des résultats de l'arrêt de travail.

Le résultat financier de l'exercice 2023 s'élève à 12,3 M€ (contre 7,4 M€ en 2022). Il est largement supérieur à la projection qui s'établissait à 3,3 M€ du fait de la réalisation de plus-value pour compenser la conséquence des opérations sur bas de bilan.

Le résultat avant impôt est en hausse et bénéficiaire à 1,6 M€ (contre 10,8 M€ fin 2022).

Le résultat après impôt est en baisse sur l'année 2023 à 0,01 M€ (contre 9,4 M€ en 2022). Les plus-values latentes s'élèvent à 25 M€ et le rendement comptable s'affiche à 2,6% comprenant la distribution de la participation du FRPS. Le résultat après impôt est également supérieur à la projection du scénario stratégique ORSA qui s'établissait à -1,7 M€.

A.2.b Résultat par ligne d'activité

A.2.b.1 Performance de souscription des activités de prévoyance

En M€	2022	2023
CHIFFRE D'AFFAIRES (direct + réassurance acceptée)	79,4	89,7
RÉSULTAT ASSURANTIEL	1,8	2,7
RATIO COMBINÉ	98%	97%

Les activités de prévoyance présentent une performance de souscription de l'exercice 2023 bénéficiaire avec un ratio combiné de 97%, quasi stable par rapport à l'année précédente (98%).

Le chiffre d'affaires de l'exercice affiche un montant de 89,7 M€ en progression vis-à-vis de 2022 (79,4 M€). Le chiffre d'affaires est supérieur à la projection qui s'établissait à 77,8 M€.

Le résultat technique progresse à +5,6 M€ (contre +4,1 M€ en 2022).

Le résultat assurantiel s'améliore à nouveau à +2,7 M€ (+1,8 M€ en 2022). Le ratio combiné s'améliore à 97% contre 98% au titre de l'exercice précédent. Le résultat assurantiel dans le scénario stratégique était prévu à -2,2 M€ et le ratio combiné à 103%.

A.2.b.2 Performance des activités liées aux garanties vie

En M€	2022	2023
CHIFFRE D'AFFAIRES (direct + réassurance acceptée)	7,2	9,7
RÉSULTAT ASSURANTIEL	3,1	2,9
RATIO COMBINÉ	60%	67%

Le chiffre d'affaires direct représente 7,9 M€, soit une hausse de 1,5 M€ vis-à-vis de 2022. Ce volume de chiffre d'affaires est supérieur de 1,6 M€ à la projection ORSA.

Le résultat technique des opérations vie, d'un montant de 3,5 M€ (contre +3,3 M€ à fin 2022) est s'améliore à nouveau du fait de la signature de l'Avenant 51 (hausse des cotisations, baisse des garanties sur la CCN52).

En synthèse, le résultat assurantiel des garanties décès est bénéficiaire de +2,9 M€ (contre un bénéfice de +3,1 M€ en 2022). Le ratio combiné des garanties vie affiche 67% (contre 60% à fin 2022).

A.2.b.3 Performance des activités liées aux garanties arrêt de travail

En M€	2022	2023
CHIFFRE D'AFFAIRES (direct + réassurance acceptée)	18,2	20,9
RÉSULTAT ASSURANTIEL	1,6	3,4
RATIO COMBINÉ	91%	83%

Le chiffre d'affaires des garanties arrêt de travail affiche 20,9 M€ (contre 18,2 M€ en 2022), soit une augmentation de 15%.

Le résultat technique s'établit à +4,4 M€ (vs +2,4 M€ à fin 2022). Cette amélioration s'explique par le complément de chiffre d'affaires lié à la CCN52 et une sinistralité qui reste quasi stable.

Le résultat assurantiel est bénéficiaire de +3,4M€ (contre un résultat de 1,6M€ l'année précédente). Ce résultat était projeté à -0,6 M€ dans la projection ORSA réalisée en 2023.

En synthèse, le résultat assurantiel des garanties arrêt de travail s'améliore sur l'exercice 2023 avec un ratio combiné s'inscrivant à 83% (contre 91% en 2022). Il reste moins bon que la projection 2023 qui estimait le ratio combiné à 76%.

A.2.b.4 Performance des activités liées au garanties santé

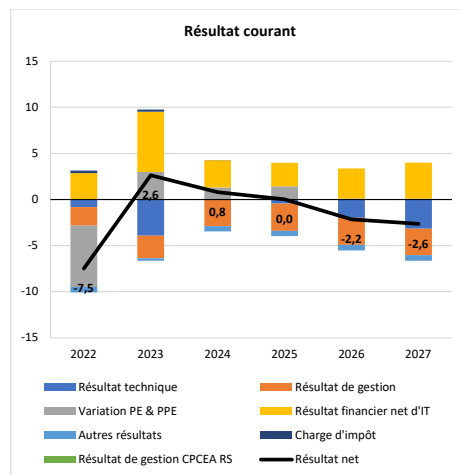
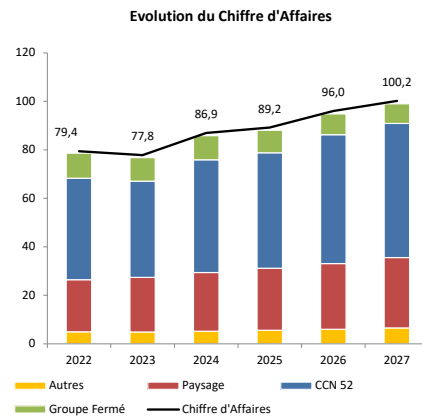
En M€	2022	2023
CHIFFRE D'AFFAIRES (direct + réassurance acceptée)	54,0	59,1
RÉSULTAT ASSURANTIEL	-2,9	-3,6
RATIO COMBINÉ	105%	106%

Le chiffre d'affaires des garanties santé représente 59,1 M€ (contre 54,0 M€ en 2022) en hausse de près de 9% et le montant est supérieur au scénario stratégique (53,0 M€).

Le résultat technique se dégrade et reste négatif à -2,3 M€ (contre -1,6 M€ en 2022), mais supérieur à la projection ORSA de -5,1M€.

En synthèse, le résultat assurantiel des garanties santé est négatif à -3,6 M€ (contre -2,9 M€ fin 2022). La projection s'établissait à -6,9 M€ pour 2023. Le ratio combiné des garanties santé s'inscrit en légère baisse à 106% (contre 105% en 2022). La projection était de 113%, soit un écart favorable de 7 points.

A.2.c Projection de chiffre d'affaires et de résultat sur la période 2022-2026



A.2.d Consolidation groupe

Les comptes de CPCEA sont combinés à fin 2023, par l'Institution SGAPS AGRICA PRÉVOYANCE, en vertu d'une convention de combinaison signée avec cette Institution.

A.3 Performance financière

A.3.a Produits et dépenses par catégorie d'investissement

PRODUITS NETS

Classe d'Investissements (en K€)	2022	2023
Résultat net Immobilier	410	493
Résultat net portefeuille MT/LT	7 515	12 621
Résultat net portefeuille CT et Trésorerie	25	715
Frais internes de placement	-168	-164
TOTAL	7 782	13 665

Le rendement comptable de l'Institution pour l'exercice 2023 s'élève à 4,4% contre 2,6% en 2022.

L'augmentation du rendement comptable en 2023 s'explique par :

- Des revenus récurrents plus importants avec la remontée des taux d'intérêts
- Des plus-values réalisées par la cession des fonds actions et flexible (6,8 M€) et par la gestion tactique (1,3 M€)

Dont revenus et pertes sur actions

En K€	Dividendes	Plus-values réalisées	Moins-values réalisées	Reprises/ Dotation PDD	TOTAL
Fonds non cotés	0	60	0	0	60
Participations	75	0	0	-175	-100
OPCVM	138	8 773	0	0	8 910
TOTAL	213	8 833	0	-175	8 870

FRAIS FINANCIERS

Frais financiers (en K€)	2022	2023
Mandat immobilier	0	0
Mandats obligataires	121	75
Actions et OPC	0	0
Prestations de services	42	29
Frais internes de placement	168	164
TOTAL	331	268
Encours Moyen	347 316	349 135
Taux moyen global	0,10%	0,08%

Les frais financiers restent stables.

A.3.b Performance globale des investissements

Performance financière du 01/01/2023 au 31/12/2023 :

Les rendements comptables 2023 sont en hausse par rapport à 2022 grâce à la combinaison de la remontée des taux d'intérêts et des plus-values réalisées (provenant majoritairement de la gestion tactique).

A.3.c Projection des performances attendues

RÉSULTAT FINANCIER en M€	2024	2025	2026	2027
Revenus financiers	4,1	4,4	4,5	5,7
Frais de placements	-0,4	-0,4	-0,4	-0,4
PDD	0,0	0,2	0,1	0,1
Plus/Moins-Values Réalisées	0,0	-1,3	0,5	1,1
Amortissement	0,0	0,0	0,0	0,0
Surcotes/Décotes	-0,1	1,4	0,2	0,0
Coupons Courus	-0,1	-0,1	-0,1	-0,2
Intérêts Technique	-1,4	-1,4	-1,4	-1,3
RÉSULTAT FINANCIER	2 245 693,0	2 873 828,7	3 518 391,5	4 965 838,3
RENDEMENT				
Placements (VNC)	311,6	313,7	320,0	327,2
RENDEMENT	0,72%	0,92%	1,10%	1,52%

A.3.d Titrisation

L'Institution n'a pas de position de titrisation.

A.4 Résultats des autres activités

L'Institution de Prévoyance CPCEA consacre des moyens à des activités d'action sociale auprès de populations connaissant des difficultés ou d'œuvres collectives dans le cadre de partenariat.

A ce titre, le Conseil d'Administration détermine un budget d'action sociale, le résultat de cette activité représente une charge de **0,9 M€** en 2023.

A.5 Autres informations

Néant

B.

SYSTÈME DE GOUVERNANCE

B. SYSTÈME DE GOUVERNANCE

B.1 Informations générales sur le système de gouvernance

AGRICA PRÉVOYANCE dispose de son Conseil d'Administration de même que chaque entité membre (AGRI PRÉVOYANCE, CPCEA et CCPMA PRÉVOYANCE et des FRPS CPCEA RS et CCPMA RS). Son Conseil dispose d'une Commission Stratégie qui fait l'objet d'une déclinaison par métier/thème, d'un Comité d'Audit et des Risques et d'une Commission d'Action Sociale. Les instances se réunissent de manière régulière et font, pour les Commissions, l'objet de procès-verbal à destination du Conseil suivant. De même, le Conseil (et ceux des entités membres) fait l'objet d'un procès-verbal validé en début de chaque Conseil suivant. Chaque instance dispose d'administrateurs nommés et d'un président/vice-président en charge de l'animation et du fonctionnement de l'instance.

Les instances s'appuient sur la Direction Générale (Directeur Général et Directeur Général Délégué). Le pilotage général s'organise autour d'un Comité Exécutif hebdomadaire (COMEX), mais aussi d'une comitologie interne en charge du pilotage des activités, à titre d'exemple Comité Assurantiel, Comité ORSA, Comité Financier. Le groupe dispose de plus de 4 fonctions clefs, validées par le Conseil d'Administration, à savoir Risques, Audit, Conformité et Actuariat.

Les administrateurs présents dans les Conseils d'Administration et dans les différentes commissions disposent en dehors de leur propre expérience professionnelle, d'un parcours de formation annuel construit et étayé avec différentes sessions et différentes thématiques. Il est à noter que ces administrateurs peuvent aussi suivre des formations certifiantes spécifiques.

Pour ce qui concerne les compétences et la validation des postes clefs (« 4 yeux » et fonctions clefs), ceux-ci font l'objet d'une transmission à l'ACPR, comme la réglementation l'impose.

A partir de ces éléments, l'audit interne considère que le système de gouvernance d'AGRICA PRÉVOYANCE s'appuie sur une organisation adaptée à la nature, l'ampleur et la complexité des risques inhérents à son activité.

B.1.a Organisation générale

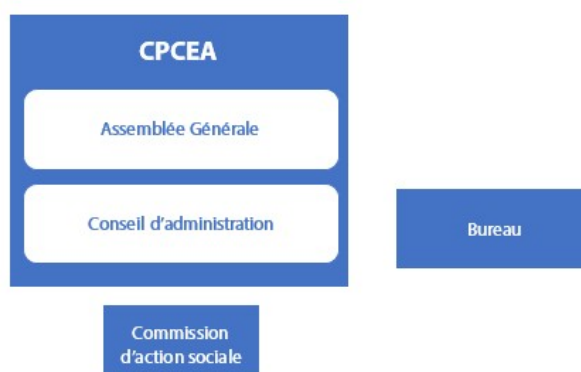
CPCEA est l'Institution de Prévoyance des salariés cadres de la production agricole.

Elle est membre de l'Association sommitale GROUPE AGRICA et du GIE AGRICA GESTION.

Elle fait partie des membres fondateurs qui ont contribué à la création de la SGAPS AGRICA PRÉVOYANCE dont l'Assemblée Générale constitutive a eu lieu le 5 décembre 2017. Elle fait donc partie des entités affiliées à la SGAPS AGRICA PRÉVOYANCE.

Elle est la maison mère et l'actionnaire majoritaire du FRPS CPCEA RETRAITE SUPPLÉMENTAIRE.

Gouvernance de la CPCEA



SYSTÈME DE GOUVERNANCE

Assemblée Générale ordinaire

- Composition paritaire de 80 délégués.
- Mission : approbation de la gestion, approbation des comptes, approbation des rapports du Commissaire aux comptes, vote des résolutions.

Assemblée Générale extraordinaire

- Composition paritaire de 80 délégués.
- Mission : approbation des modifications statutaires, fusion, scission, dissolution.

Conseil d'Administration

- Composition paritaire de 30 administrateurs titulaires

Collège des Adhérents	Collège des Participants
15 FNSEA	3 CFE-CGC
	3 CFTC
	3 FGA-CFDT
	3 FNAF-CGT
	3 FO

La Présidence et Vice-présidence est partagée entre les collèges avec une alternance tous les deux ans.

- Mission : son rôle est de déterminer les orientations relatives aux activités de l'Institution, mettre en œuvre les décisions prises par l'Assemblée Générale, arrêter le budget, les comptes et le rapport de gestion. Les statuts et le règlement intérieur de l'Institution précisent les missions et l'organisation des Conseils.

Bureau

- Composition paritaire de 10 membres : 5 membres pour le Collège des adhérents, 5 membres pour le Collège des participants, à raison d'un membre par organisation syndicale.
- Mission : préparer la réunion du Conseil d'Administration.

Commissions

Il convient de noter que la création de la SGAPS AGRICA PRÉVOYANCE, au 1^{er} janvier 2018, a entraîné des modifications au niveau de la comitologie, puisque la Commission de Développement et la Commission des Placements, anciennement positionnées au niveau de l'Institution de Prévoyance, ont été remontées au niveau de la SGAPS AGRICA PRÉVOYANCE. L'ancienne Commission de Développement n'existe plus en tant que telle et une Commission Stratégie AGRICA PRÉVOYANCE a été créée, en remplacement.

Le Comité d'Audit et des Risques est dorénavant commun aux Institutions de Prévoyance, aux Sociétés anonymes et à la SGAPS AGRICA PRÉVOYANCE.

Seule la Commission d'Action Sociale reste positionnée au niveau de chaque Institution de Prévoyance.

Commission d'Action Sociale

- Composition paritaire de 12 membres choisis au sein du Conseil d'Administration : 6 du Collège des adhérents, 6 du Collège des participants.
- Mission : préparer et assister le Conseil d'Administration dans sa stratégie d'action sociale, examiner et statuer sur les aides individuelles et collectives pour une présentation au Conseil d'Administration, pour décision.

Commission des Placements de la SGAPS AGRICA PRÉVOYANCE

- Composition : la Commission des Placements de la SGAPS AGRICA PRÉVOYANCE est de forme paritaire. Elle comporte 10 membres, représentant les différentes familles professionnelles et syndicales siégeant au Conseil d'Administration de la SGAPS AGRICA PRÉVOYANCE, à parité entre le Collège des adhérents et le Collège des participants.
- Les membres de la Commission des Placements de la SGAPS AGRICA PRÉVOYANCE sont des administrateurs en fonction au sein de la SGAPS AGRICA PRÉVOYANCE ou de l'une des 3 Institutions de Prévoyance AGRI PRÉVOYANCE, CPCEA, CCPMA PRÉVOYANCE et choisis en raison de leur compétence ou formés dans ces domaines.
- Mission : analyser les grandes orientations sur les placements, les caractéristiques des portefeuilles, les risques et les résultats financiers ; faire des propositions au Conseil d'Administration sur la politique de placements ; analyser et rendre un avis sur la gestion actif-passif.

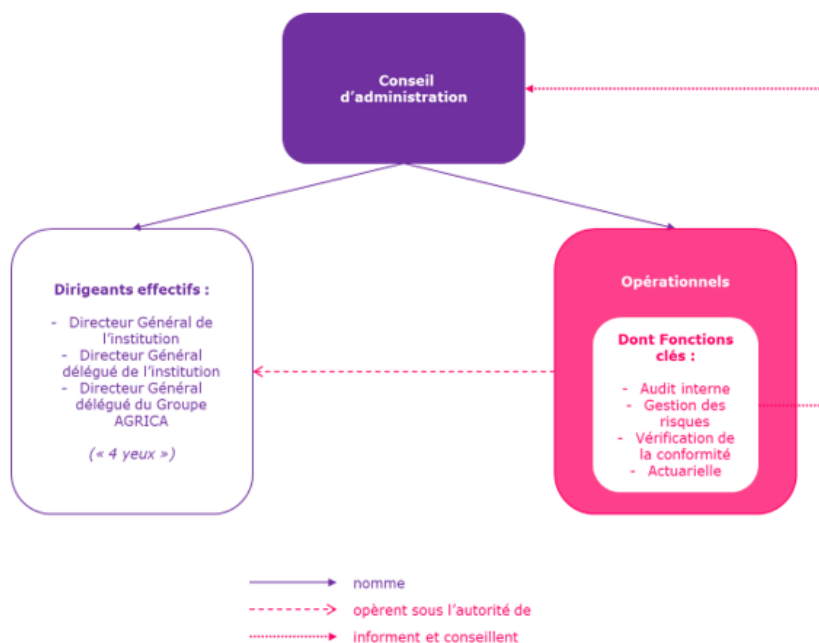
Commission Stratégie AGRICA PRÉVOYANCE

- Composition : La Commission Stratégie AGRICA PRÉVOYANCE est de forme paritaire, elle comporte en formation plénière 20 membres titulaires et 10 membres suppléants, représentant les différentes familles professionnelles et syndicales siégeant au Conseil d'Administration de la SGAPS AGRICA PRÉVOYANCE, à parité entre le Collège des adhérents et le Collège des participants.
- Les membres de la Commission Stratégie AGRICA PRÉVOYANCE sont des administrateurs en fonction au sein de la SGAPS AGRICA PRÉVOYANCE ou de l'une des 3 Institutions de Prévoyance AGRI PRÉVOYANCE, CPCEA, CCPMA PRÉVOYANCE et choisis en raison de leur compétence ou formés dans ces domaines.
- Mission : sans que cette liste soit limitative, la Commission Stratégie AGRICA PRÉVOYANCE délibère sur le périmètre d'action suivant :
 - Veille réglementaire, des marchés, et de la concurrence,
 - Observatoire des risques assurantiels et des besoins en matière de prévention,
 - Branches et Entreprises,
 - Offre et Produits,
 - Innovation sociale et haut degré de solidarité,
 - Plan marketing et commercial,
 - Qualité de service,
 - Politiques écrites de souscription et d'externalisation métier.
- La Commission Stratégie AGRICA PRÉVOYANCE peut réunir en son sein des Sous-commissions ad hoc organisées selon les besoins par thématique ou encore par secteur ou branche.

Comité d'Audit et des Risques de la SGAPS AGRICA PRÉVOYANCE

- Composition : le Comité d'Audit et des Risques de la SGAPS AGRICA PRÉVOYANCE est de forme paritaire. Il comporte 10 membres, représentant les différentes familles professionnelles et syndicales siégeant au Conseil d'Administration de la SGAPS AGRICA PRÉVOYANCE, à parité entre le Collège des adhérents et le Collège des participants.
- Les membres du Comité d'Audit et des Risques de la SGAPS AGRICA PRÉVOYANCE sont des administrateurs en fonction au sein de la SGAPS AGRICA PRÉVOYANCE ou de l'une des 3 Institutions de Prévoyance AGRI PRÉVOYANCE, CPCEA, CCPMA PRÉVOYANCE et choisis en raison de leur compétence ou formés dans ces domaines.
- Mission : examiner le rapport d'audit du Groupe élaboré annuellement, les rapports de contrôle interne et l'adéquation des dispositifs et procédures de contrôle interne aux activités exercées et aux risques encourus ; vérifier les comptes de l'Institution, en examinant les projets de comptes combinés annuels avant leur soumission au Conseil d'Administration ; suivre les risques de l'Institution, examiner les grands équilibres de l'Institution et émettre des avis ; suivre la désignation des commissaires aux comptes ; rendre compte de ces travaux au Conseil d'Administration.

B.1.b Articulation des systèmes de gouvernance avec les opérationnels et les dirigeants effectifs



SYSTÈME DE GOUVERNANCE

Les dirigeants effectifs et les responsables des fonctions clés sont désignés par le Conseil d'Administration. Ils rendent compte au Conseil d'Administration.

Les quatre responsables des fonctions clés sont distincts les uns des autres. Ils sont communs à la SGAPS AGRICA PRÉVOYANCE et aux organismes affiliés, et sont placés sous l'autorité de la Direction Générale.

Dirigeants effectifs

→ *Directeur Général de l'Institution*

Le Directeur Général est une personne physique nommée (et révocable à tout moment) par le Conseil d'Administration.

Il est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de l'Institution, avec faculté de les déléguer.

Il représente l'Institution dans ses rapports avec les tiers.

→ *Directeur Général Délégué de l'Institution*

Le Directeur Général Délégué est une personne physique nommée (et révocable à tout moment) par le Conseil d'Administration, sur proposition du Directeur Général.

L'étendue de ses pouvoirs est déterminée par le Conseil d'Administration, en accord avec le Directeur Général.

Il dispose de la faculté de déléguer ses pouvoirs.

→ *Directeur Général Délégué du Groupe AGRICA*

Le Directeur Général Délégué du Groupe AGRICA est une personne physique nommée (et révocable à tout moment) par le Conseil d'Administration de l'Association sommitale GROUPE AGRICA, sur proposition du Directeur Général.

L'étendue de ses pouvoirs est déterminée par le Conseil d'Administration de l'Association sommitale GROUPE AGRICA, en accord avec le Directeur Général.

Les dirigeants effectifs ont été nommés dans le respect de la politique de compétence et d'honorabilité :

- Le Directeur Général de CPCEA en la personne de Julien BRAMI (juillet 2023),
- Le Directeur Général Délégué de CPCEA en la personne d'Antoine LEROY (janvier 2018),
- Le Directeur Général Délégué du Groupe AGRICA en la personne d'Éric GÉRARD (décembre 2023).

La nomination et le renouvellement des dirigeants effectifs sont notifiés à l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution conformément à l'article L. 612-23-1 du Code Monétaire et Financier.

Implication des dirigeants dans les décisions importantes

Les dirigeants effectifs sont impliqués dans les décisions ayant un impact important sur l'entreprise, notamment en matière de stratégie, de budget ou de questions financières via leur présence dans les différents comités et dans le circuit de validation des dossiers soumis au Conseil d'Administration.

Responsables des fonctions clés

→ *Fonction clé Audit interne*

Le responsable de la fonction clé Audit interne évalue l'adéquation et l'efficacité de l'ensemble du système de contrôle interne.

Il élabore un plan d'audit et soumet annuellement au Conseil d'administration un rapport écrit comprenant ses constatations, ses recommandations, et l'état d'avancement des actions visant à y répondre.

→ *Fonction clé Gestion des risques*

Le responsable de la fonction clé Gestion des risques anime le système de gestion des risques afin de déceler, mesurer, contrôler, gérer et déclarer en permanence les risques auxquels sont soumises les entités du Groupe.

→ *Fonction clé Vérification de la conformité*

Le responsable de la fonction clé Vérification de la conformité veille au respect de la réglementation relative à l'accès et à l'exercice des activités d'assurance.

Il élabore une politique et un plan de conformité.

Il conseille et exerce une surveillance au regard des risques de non-conformité et de leurs conséquences.

→ *Fonction clé Actuarielle*

Le responsable de la fonction clé Actuarielle analyse la cohérence, les forces, les faiblesses et les points d'incertitude du pilotage technique des entités du Groupe.

Les responsables des fonctions clés détiennent la capacité à communiquer avec tous les membres du Groupe, et à accéder à toute l'information nécessaire à l'accomplissement de leurs missions. Ils disposent d'une nécessaire indépendance dans leur travail pour échapper au risque de conflit d'intérêts, ainsi que d'un niveau hiérarchique, de la disponibilité et de moyens suffisants pour exercer leurs missions.

B.1.c Le principe des quatre yeux

Afin d'en garantir la gestion saine et prudente, l'Institution de Prévoyance est dirigée par trois dirigeants effectifs :

- Le Directeur Général de l'Institution,
- Le Directeur Général Délégué de l'Institution,
- Le Directeur Général Délégué du Groupe AGRICA.

B.1.d Efficacité des informations ascendantes et descendantes

Les dirigeants effectifs et les responsables des fonctions clés assistent aux séances du Conseil d'Administration et reçoivent à ce titre les mêmes informations que les administrateurs.

Le Conseil d'Administration peut demander à entendre les responsables de fonctions clés sur des sujets donnés.

Le Comité d'audit et des Risques entend au moins annuellement les responsables des fonctions clés.

Les responsables de fonctions clés sont appelés à donner leur avis sur les sujets présentés au Conseil d'Administration qui les concernent.

B.1.e Changement sur la période

Nomination de Julien BRAMI en tant que nouveau Directeur Général depuis juillet 2023;
- Nomination d'Éric GÉRARD en tant que Directeur Général Délégué du Groupe AGRICA depuis décembre 2023.

B.1.f Remboursement des frais des administrateurs

Les membres du Conseil d'Administration de l'Institution de Prévoyance ne touchent aucune rémunération. Les frais des administrateurs sont pris en charge.

B.1.g Politique de rémunération

Objectifs de la politique de rémunération

L'Institution n'emploie aucun salarié. Le GIE AGRICA GESTION est l'employeur. Néanmoins la politique de rémunération est communiquée à l'Institution.

Elle vise à attirer, motiver et fidéliser les salariés. Celle-ci doit se soumettre à quelques principes :

- privilégier le respect et l'équité interne,
- favoriser un sentiment de reconnaissance,
- assurer la cohésion entre les objectifs individuels et les objectifs de l'entreprise,
- instaurer un principe de transparence.

De plus, une politique de reconnaissance attractive est fondée sur la contribution individuelle afin de récompenser les collaborateurs qui auront concrétisé les objectifs de qualité et de développement de la stratégie.

Le processus de décision

→ Dans le cadre des augmentations collectives

La négociation annuelle obligatoire est menée avec les organisations syndicales et la Direction Générale.

→ Dans le cadre des augmentations individuelles

L'ensemble des demandes de promotions ou de primes individuelles suit un processus défini.

La validation budgétaire de la Direction des Affaires Générales et la validation par la Direction des Ressources Humaines des propositions faites par les directeurs sont nécessaires.

Il est à noter que depuis 2020, un à deux comités de rémunération sont organisés chaque année afin de statuer sur les évolutions salariales individuelles.

La part variable de la rémunération peut représenter jusqu'à un mois de salaire annualisé et pour le personnel du développement aller jusqu'à 20% de la rémunération.

L'ensemble des salariés bénéficie du régime de retraite supplémentaire CCPMA PRÉVOYANCE. La cotisation des cadres dirigeants effectifs est de 5%.

Par ailleurs, il n'existe pas de mécanisme ouvrant droit à l'attribution d'option sur action ou d'action dans une Institution paritaire.

Concernant le Comité Exécutif, un Comité de rémunération, composé des Présidents et Vice-Présidents de l'Association sommitale du Groupe AGRICA reçoit chaque année une information sur l'ensemble des éléments de rémunération des membres du COMEX, sur lequel il émet un avis.

B.1.h Convention réglementée

La convention d'affiliation entre la CPCEA et la SGAPS AGRICA PRÉVOYANCE a été soumise à l'approbation de l'Assemblée Générale en application des dispositions de l'article R. 931-3-27 du Code de la Sécurité sociale. Les conventions précédemment autorisées se sont poursuivies.

B.2 Exigences de compétences et d'honorabilité

B.2.a Personnes concernées

Les dirigeants effectifs de l'entreprise ainsi que les responsables des fonctions clés sont soumis à la politique de compétences et d'honorabilité.

- **Les membres du Conseil d'Administration**
- **Les dirigeants effectifs :**
 - Directeur Général,
 - Directeurs Généraux délégués.
- **Les fonctions clés :**
 - Fonction clé Conformité,
 - Fonction clé Gestion des risques,
 - Fonction clé Actuarielle,
 - Fonction clé Audit interne.

B.2.b Principes de compétences

Les membres du Conseil d'Administration

La politique de compétence et d'honorabilité définit les critères de connaissance et d'expérience nécessaires en référence à l'article R 931-3-10-1 du code de la sécurité sociale.

Les dirigeants effectifs

Afin d'assurer une gestion saine et efficace dans le respect du principe des quatre yeux, la nomination des dirigeants effectifs est conditionnée à l'évaluation des qualifications professionnelles, diplômes, connaissances et expériences dans le secteur de l'assurance et de la finance.

Concernant la nomination du Directeur Général, il appartient au Conseil d'Administration de l'Institution de procéder à cet examen.

Concernant la nomination du Directeur Général Délégué, il appartient au Directeur Général de réaliser cette évaluation comme pour tout autre membre du Comité Exécutif.

Les fonctions clés

Les titulaires des fonctions clés disposent d'une expérience et de compétences adaptées à leurs missions.

La fonction actuarielle fait l'objet de compétences renforcées sur les connaissances des mathématiques actuarielles et financières en cohérence avec la complexité des risques inhérents à l'entreprise.

Afin de maintenir le niveau de connaissance et d'expertise, une action de formation est proposée à minima tous les deux ans pour l'ensemble des fonctions clés.

B.2.c Principe d'honorabilité

L'honorabilité d'une personne s'apprécie en fonction de sa respectabilité, de son intégrité personnelle et professionnelle.

Procédure de vérification des membres du Conseil d'Administration

La politique de compétence et d'honorabilité définit le processus qui permet de s'assurer de l'honorabilité.

Procédure de vérification au moment de l'embauche

→ Vérification des condamnations

En application de l'article L 931-7-2 du Code de la Sécurité Sociale, la Direction des Ressources Humaines demande aux dirigeants effectifs ainsi qu'aux personnes exerçant les fonctions clés, la transmission du bulletin B3 de leur casier judiciaire.

Cette procédure s'applique à l'ensemble des collaborateurs de l'Institution de Prévoyance.

→ Vérification de la solidité financière

Une attestation sur l'honneur est exigée concernant le surendettement et le « fichage à la Banque de France ».

Procédure de vérification en cours d'exercice des fonctions

→ Fréquence de vérification

La fréquence de vérification des situations de non-condamnations et de solidité financière est triennale. A ces vérifications périodiques s'ajoutent des vérifications ponctuelles en cas de soupçons. Les collaborateurs concernés s'engagent à communiquer les éléments demandés à tout moment.

→ Conservation des documents

Les documents fournis dans le cadre de la vérification seront conservés pendant 5 ans. Par ailleurs, les documents seront conservés pendant 3 ans à compter de la date de départ du collaborateur de l'entreprise.

B.2.d Dispositif de suivi des exigences en matière de compétences et d'honorabilité des administrateurs

A la nomination, les organisations syndicales et professionnelles doivent fournir, pour chaque administrateur :

- Une grille d'évaluation de compétences,
- Un CV,
- Une déclaration sur l'honneur attestant de l'absence d'éléments manifestement susceptibles d'affecter son honorabilité et par voie de conséquence sa capacité à concourir à une gestion saine et prudente de l'entreprise,
- Un extrait de casier judiciaire.

A la réception de ces pièces, le DAG-DI effectue un contrôle de cohérence. Ce contrôle permet notamment de s'assurer que le Conseil d'administration détient, tant à titre collectif qu'individuel, les qualifications, les aptitudes et l'expérience professionnelle nécessaires pour gérer et superviser efficacement l'entreprise.

Différents niveaux de relances sont prévus afin d'obtenir les documents justificatifs manquants.

A chaque renouvellement de mandature, les pièces sont demandées dans une version actualisée.

L'évaluation de l'honorabilité de l'administrateur fait quant à elle l'objet d'une vérification annuelle, au travers de la signature de la déclaration sur l'honneur

Une information régulière est effectuée au Conseil d'administration sur l'état d'avancement du recueil des documents justificatifs.

Un programme de formations en interne adapté, mis à jour annuellement, est proposé aux administrateurs. Les administrateurs ont également accès aux formations dispensés par la Fédération Agirc-Arrco et par le CTIP.

Les obligations déontologiques et les droits et devoirs attachés à la fonction d'administrateur sont précisés dans le règlement intérieur des Conseils d'administration et le vade-mecum qui y est annexé.

B.3 Evaluation interne des risques et de la solvabilité (ORSA)

B.3.a Organisation de la gestion des risques (ORSA)

L'organisation globale

Une organisation de gestion du risque et de contrôle interne a été mise en œuvre.

Le Comité d'Audit et des Risques assiste le Conseil d'Administration dans son rôle de supervision.

La Direction Générale définit les orientations et pilote les démarches de contrôle dans le cadre du principe des 4 yeux. Les dirigeants effectifs interviennent dans toutes décisions significatives avant que celles-ci ne soient mises en œuvre conformément aux délégations de pouvoirs et principe des 4 yeux.

La fonction gestion des risques intervient au niveau du Comité d'Audit et des Risques et du Conseil d'Administration.

La comitologie

Plusieurs comités sont en place pour structurer les prises de décisions incluant également les risques : le Comité ORSA pour le pilotage des objectifs, de la projection des risques et de la solvabilité ; le Comité Financier dédié aux résultats et risques financiers ; le Comité Assurantiel dédié aux résultats et risques assurantiels ; le Comité de Management des Risques pour le pilotage des systèmes de gestion des risques et contrôle interne incluant la conformité et la continuité d'activité, enfin le Comité de Lutte Contre le Blanchiment et le Financement du Terrorisme.

B.3.b Le processus de gestion des risques

Présentation générale

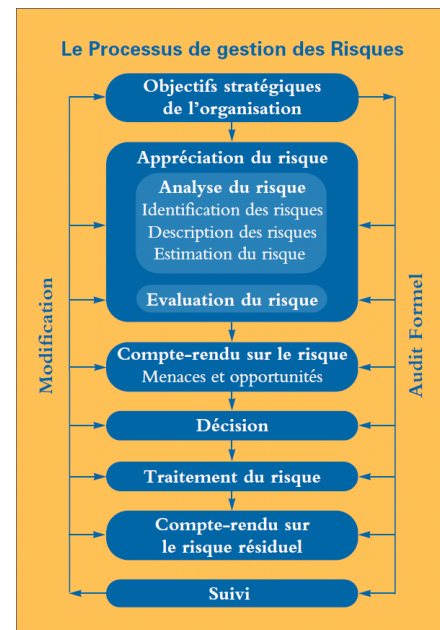
L'orientation prise est d'éclairer le management par une approche globale de la gestion des risques.

La politique de gestion des risques **rend obligatoire la gestion des risques majeurs ou modérés**. Elle peut s'effectuer par l'une des actions suivantes ou par leur combinaison :

- la mise en œuvre de moyens de diminution du risque,
- le transfert du risque par des assurances ou de la réassurance,
- l'acceptation du risque,
- le rejet de l'activité à l'origine du risque.

Bien qu'elle soit inhérente à l'activité de management, l'évaluation des risques est formalisée plusieurs fois par an.

- Un suivi des risques majeurs nets est réalisé chaque trimestre avec les directions.
- Une revue de l'ensemble des risques majeurs bruts est réalisée lors du 1er trimestre.
- L'ensemble des risques et dispositifs de maîtrise des activités est évalué lors du 4ème trimestre.



B.3.c ORSA : Cycles annuels et exceptionnels

Le cycle annuel de l'évaluation interne des risques et de la solvabilité « ORSA » a été réalisé.

Les résultats de l'évaluation interne des risques et de la solvabilité ont été soumis à l'examen du Comité d'Audit et des Risques et à l'approbation du Conseil d'Administration.

B.4 Système de contrôle interne

Le contrôle interne apporte un soutien pour atteindre les objectifs de la politique de gestion des risques. Il contribue notamment, à l'efficacité et l'efficience des opérations, la fiabilité des informations financières et à la conformité aux lois et règlements.

Le contrôle interne déployé suit le modèle efficient structuré en 3 lignes de maîtrise, préconisées par l'AMRAE et l'IFACI.

- Ainsi, la **première ligne** est constituée par les managers opérationnels qui mettent en place au jour le jour les pratiques les plus efficaces de gestion des risques au niveau de chaque processus, notamment par la mise en œuvre d'un dispositif de contrôle adéquat, et communiquent les informations appropriées à la deuxième ligne. Ils sont accompagnés par l'animateur de contrôle interne de leur direction.
- La **deuxième ligne** est constituée des fonctions « supports » responsables de domaines d'expertises (sécurité de l'information, sécurité informatique, RH, juridique, service spécialisé de contrôle local, DPO...) et en transversalité de l'ensemble : les fonctions dédiées à l'animation du dispositif global de maîtrise des risques (fonction gestion des risques et contrôle interne, fonction vérification de la conformité, fonction actuarielle). Elle vérifie la conception et l'efficacité du dispositif de maîtrise des risques documenté dans le référentiel de gestion des risques et de contrôle interne.
- La **troisième ligne**, l'Audit Interne, conduit le processus d'évaluation du dispositif de manière indépendante et fournit aux instances de surveillance et à la Direction Générale une assurance globale sur l'efficacité des deux premières lignes et de la gouvernance de l'organisation.

Par ailleurs, il faut également associer les actions des partenaires et parties prenantes externes « incontournables » que sont l'autorité de régulations, le commissaire aux comptes et les auditeurs externes.

B.5 Fonction d'audit interne

B.5.a Objectif de la fonction d'audit interne de l'entreprise

Le responsable d'audit, en tant que responsable fonction clé, a pour principale mission d'évaluer l'adéquation et l'efficacité de l'ensemble du système de contrôle interne et les autres éléments des systèmes de gouvernance.

B.5.b Mission de la fonction d'audit interne de l'entreprise

La fonction Audit interne est en charge :

- du pilotage du plan pluriannuel des missions d'audits externes et internes,
- de la coordination de tous les audits externes,
- de la réalisation des missions du plan d'audit,
- du suivi des recommandations d'audit,
- de la communication avec le Conseil d'Administration et l'autorité de tutelle (ACPR).

B.5.c Cadre méthodologique

La fonction Audit interne utilise les méthodologies de place et notamment les normes professionnelles IFACI/IIA. La fonction Audit interne, au même titre que les autres fonctions clefs fait l'objet d'une revue externe par un cabinet extérieur à minima tous les 5 ans.

Les membres de la Direction Déléguée Audit Interne ont signé et paraphé le code de déontologie de l'audit interne qui leur impose le respect des principes d'intégrité, d'objectivité, de confidentialité et de compétence

B.5.d Indépendance et objectivité de la fonction audit interne

La fonction clé audit interne est rattachée à la Direction Générale et reporte directement au Comité d'Audit et des Risques et aux Conseils d'Administration.

B.6 Fonction actuarielle

Rappels réglementaires

La fonction actuarielle :

- coordonne le calcul des provisions techniques,
- soutient la fonction gestion des risques,
- donne son avis sur la politique de souscription et de réassurance.

Plus précisément l'article 48 de la directive 2009/38/CE du 25/11/2009 décrit les missions de la fonction actuarielle :

« coordonner le calcul des provisions techniques ; garantir le caractère approprié des méthodologies et hypothèses ; apprécier la suffisance et la qualité des données utilisées dans le calcul des provisions ; comparer les meilleures estimations aux observations empiriques ; informer le Conseil d'Administration de la fiabilité et du caractère adéquat du calcul des provisions techniques ; émettre un avis sur la politique globale de souscription ; émettre un avis sur l'adéquation des dispositions prises en matière de réassurance ; contribuer à la mise en œuvre effective du système de gestion des risques. »

L'article 308 du règlement délégué 2015/35 du 10/10/2014 précise :

« En ce qui concerne la fonction actuarielle, le rapport régulier au contrôleur contient une vue d'ensemble des activités conduites par cette fonction durant la période de référence dans chacun de ses domaines de responsabilité, décrivant comment elle contribue à la mise en œuvre effective du système de gestion des risques. »

Activités de la fonction actuarielle

- Provisions techniques :
 - appréciation de la qualité des données utilisées pour le calcul des provisions et des plans de remédiation le cas échéant ;
 - revue des hypothèses, méthodologie et modélisation avec poursuite de l'amélioration continue du modèle de projection ;
 - revue des résultats et évolutions des provisions techniques ;

- revue de l'amélioration continue des contrôles et de la documentation.
- Politique souscription :
 - analyse et recommandations sur la politique écrite de souscription ;
 - recommandations sur le processus tarifaire ;
 - recommandations sur le processus de production des données ;
 - analyse des résultats de la politique de souscription et recommandations.
- Politique de réassurance :
 - contrôle de la mise en œuvre de la politique écrite ;
 - préconisations sur le plan de réassurance et l'étude des offres du marché.
- Contribution à la gestion des risques :
 - dans le cadre du calcul des SCR, coordination du calcul du SCR sur les risques de taux en lien avec le calcul des provisions techniques et celui sur le risque de défaut et de contrepartie ;
 - dans le cadre de l'ORSA, coordination des provisions techniques en meilleure estimation projetées. Ces projections sont réalisées dans le même cadre que les calculs pour le bilan prudentiel (outils, hypothèses et méthodologies).

De plus, les conclusions de la fonction Actuarielle font l'objet d'un rapport dédié présentant l'ensemble des travaux conduits, leurs résultats et indiquant toutes défaillances ainsi que des recommandations sur la manière d'y remédier.

B.7 Sous-traitance

Le GIE AGRICA GESTION a été mandaté pour gérer les activités.

Elle s'appuie sur des partenariats pour ses opérations métiers, de gestion des actifs financiers et informatiques qui sont encadrées par des politiques d'externalisation spécifiques.

Chaque politique décrit le périmètre de l'externalisation, les critères de définition d'une activité critique ou importante, les activités externalisées, les modalités d'externalisation, les prestataires retenus, la supervision des activités externalisées.

Les activités critiques externalisées

Pour l'externalisation métiers :

- la gestion des prestations complémentaires incapacité temporaire de travail,
- la gestion des prestations complémentaires santé.

Pour l'externalisation de la gestion des actifs financiers :

- des mandats de gestion obligataire,
- des fonds dédiés Actions et des fonds dédiés Obligations,
- un mandat de gestion immobilier.

Pour l'externalisation informatique :

- l'exploitation, le support et la maintenance corrective de l'outil de gestion de l'activité prévoyance,
- l'exploitation, le support et la maintenance corrective de l'outil de gestion de la « relation client »
- l'exploitation, le support et la maintenance des équipements réseaux et de sécurité.

Les activités externalisées critiques sont principalement confiées à des prestataires exerçant leurs activités en France.

B.8 Autres informations

L'année 2023 a également été marquée par des travaux sur la durabilité et sur la réglementation DORA (cybermenaces).

C.

PROFILS DE RISQUES :

C. PROFILS DE RISQUES :

L'information de cette section est relative à la nature des risques de l'Institution et de son environnement.

Afin de prévenir, détecter et gérer les risques de façon permanente, des processus d'identification, d'évaluation et de gestion des risques sont mis en œuvre conformément à la politique de gestion des risques, ORSA et contrôle interne. Cette partie s'appuie sur le système de gestion des risques et les travaux 2023 du cycle ORSA dont le rapport a été soumis en octobre 2023 au Conseil d'Administration et auparavant à son Comité d'Audit et des Risques.

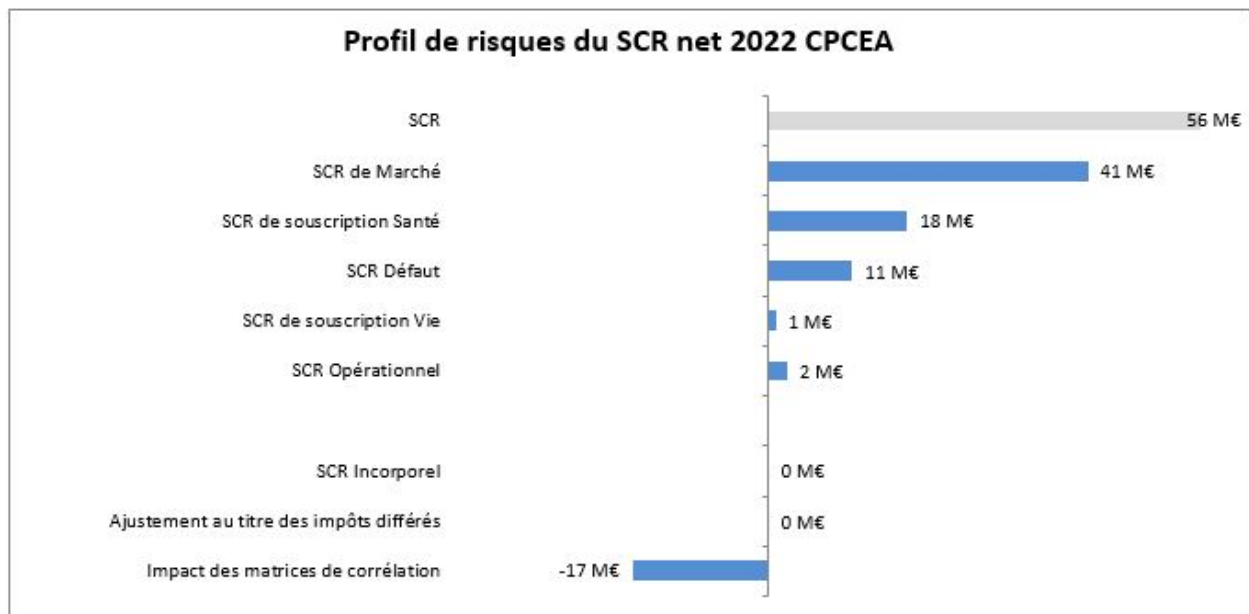
L'Institution a identifié les catégories de risques suivants : risques stratégiques, risques techniques liés aux activités d'assurance vie et non-vie, risques de marché, risques de crédit, risques de liquidité, risques opérationnels et risques juridiques et conformité.

Les principaux axes d'attention de la couverture des risques majeurs sont :

Financiers	Techniques	Opérationnels	Conformité
<ul style="list-style-type: none">- Marché- Contrepartie	<ul style="list-style-type: none">- Souscription	<ul style="list-style-type: none">- Cyber- Exécution	<ul style="list-style-type: none">- Durabilité- LCB-FT- RGPD

PROFILS DE RISQUES :

Le graphique suivant montre le profil de risque du cycle ORSA par module et trié par importance.



La quantification de l'atténuation des risques intégrée à la formule standard se décompose de la façon suivante :

- -17 M€ liés à la corrélation entre les familles de risques,
- 0 M€ liés à l'ajustement au titre des provisions techniques.

Les risques présentés sont susceptibles, s'ils se réalisent, d'impacter de manière significative les services et la situation financière de l'Institution. D'autres risques, actuellement inconnus ou considérés comme mineurs ou modérés, peuvent dans le futur s'avérer majeurs et avoir des impacts significatifs.

C.1 Risques stratégiques

« Risques qui peuvent être induits par la stratégie elle-même, tels que l'accumulation de risques, par des facteurs externes, tels que l'environnement économique défavorable ou encore par des facteurs internes tels que certaines causes de risques opérationnels. »

Les facteurs de risques stratégiques sont :

→ Environnement économique

L'activité resterait ralentie en 2024 avant de se raffermir ensuite. En 2024, la croissance serait davantage tirée par la consommation des ménages, sous l'effet du repli de l'inflation, bénéfique au pouvoir d'achat des salaires, et de la baisse du taux d'épargne. En 2025, la croissance bénéficierait également d'une amélioration de l'investissement privé, car l'effet du resserrement des conditions monétaires et financières serait moindre. En 2026, ces tendances se renforceraient pour engendrer une reprise dynamique. L'inflation totale (IPCH), qui a atteint un pic début 2023, continuerait à refluer : après une moyenne annuelle de 5,7 % en 2023, elle diminuerait fortement, à 2,5 % en 2024. Cette projection est légèrement révisée à la baisse par rapport à celle de septembre. L'inflation totale baisserait nettement sur l'ensemble de l'horizon de prévision, aidée par les prix de l'énergie ; mais l'inflation sous-jacente (IPCH hors énergie et alimentation) se replierait également quoiqu'un peu plus lentement. En l'absence de nouveau choc sur les matières premières importées, l'inflation totale reviendrait à 2 % au plus tard d'ici 2025 et se maintiendrait ensuite à un rythme un peu inférieur.

Source: projection macroéconomique de la BdF de Déc.2023.

→ Évolution législative et réglementaire

Les évolutions législatives passées et à venir sont nombreuses et sources de risques. Ces évolutions peuvent impacter fortement le secteur de l'assurance de personnes, le secteur de la retraite et influencer sur le résultat futur et la solvabilité.

→ Situation concurrentielle

Les activités assurantielles s'opèrent sur un secteur très concurrentiel. La remise en cause de la légitimité de l'Institution sur son secteur professionnel pourrait affecter significativement sa situation.

→ Orientation stratégique

Les orientations stratégiques ont défini trois priorités :

- Renforcer la vocation agricole et agroalimentaire de l'Institution dans toutes ses dimensions,
- Poursuivre le projet de croissance sans obérer la rentabilité et la résilience de l'Institution,
- Transformer l'entreprise pour mettre en œuvre la stratégie.

Concentration de portefeuille

De par son histoire, l'Institution est exposée à la concentration du portefeuille. Elle a été créée par les partenaires sociaux dans l'objectif de gérer la protection sociale de leur secteur professionnel par des accords de branche. L'activité de l'Institution est portée principalement par deux accords de branche la CCN52 et l'accord des cadres du Paysage. Le secteur est de plus en plus concurrencé et nécessite plus de proactivité.

→ Réputation

L'Institution est attentive au risque de réputation. Une veille permanente est réalisée.

La gestion des risques stratégiques :

La gestion des risques stratégiques est opérée directement par les Dirigeants effectifs et la Gouvernance. Les risques stratégiques font l'objet d'un suivi resserré.

Ces moyens de maîtrise ont permis d'atténuer l'exposition initiale des risques stratégiques à hauteur de 84 %.

C.2 Risques de souscription assurantielle vie et non-vie

« Risques spécifiques aux activités techniques d'assurance. »

Les facteurs de risques de souscription sont :

→ Souscription vie

Les activités d'assurances de personnes en vie concernent notamment le capital décès, les rentes et indemnités funéraires. L'Institution est exposée au risque de perte ou de changement défavorable de la valeur des engagements d'assurance, en raison d'hypothèses inadéquates en matière de tarification et de provisionnement qui sont liées à la nature des risques couverts avec des incertitudes sur la mortalité, la longévité, les catastrophes.

→ Souscription non-vie arrêt de travail

Les activités d'assurances de personnes en non-vie concernent notamment la complémentaire santé, l'incapacité, l'invalidité et l'inaptitude. L'Institution est ainsi exposée aux risques de perte ou de changement défavorable de la valeur des engagements d'assurance, en raison d'hypothèses inadéquates en matière de tarification et de provisionnement qui sont liées à la nature des risques couverts avec des incertitudes sur la santé, la longévité, les pandémies, les accidents. Par ailleurs, une étude simulant un choc extrême de type COVID a également été réalisée.

→ Souscription non-vie santé

Les activités d'assurances de personnes en non-vie concernent notamment la complémentaire santé, l'incapacité, l'invalidité et l'inaptitude. L'Institution est ainsi exposée aux risques de perte ou de changement défavorable de la valeur des engagements d'assurance, en raison d'hypothèses inadéquates en matière de tarification et de provisionnement.

La gestion des risques de souscription assurantielle vie, non-vie et redressement des contrats :

La politique de souscription encadre la gestion des risques de souscription. Ils sont par ailleurs suivis par l'analyse des équilibres techniques au niveau de l'Institution.

Le Comité de Souscription analyse le portefeuille notamment sur le respect des niveaux d'équilibre. Dans le respect de la politique de souscription, des actions de rééquilibrage peuvent être déclenchées ainsi que des mesures de résiliation. Le suivi de ces actions est présenté au Comité Assurantiel dans le cadre des tolérances fixées par « l'ORSA ».

En matière d'atténuation de risque, l'Institution a souscrit deux traités de réassurance sur la couverture décès, l'un en excédent de sinistre en cas de capitaux élevés et l'autre en cas de catastrophe avec au moins 3 décès simultanés. La politique de réassurance est examinée par le Comité d'Audit et des Risques puis approuvée chaque année par le Conseil d'Administration.

La politique de réassurance est examinée par le Comité d'Audit puis approuvée chaque année par le Conseil d'Administration. Ces moyens de maîtrise ont permis d'atténuer l'exposition initiale des risques de souscription de 70%.

C.3 Risques de Marché

« Risques liés à l'évolution des marchés financiers, de la gestion de bilan ou gestion financière. »

L'institution est exposée aux risques suivants :

→ **Actions**

L'exposition au marché des actions permet de profiter des rendements qu'offre ce type de placement, mais il expose également l'Institution au risque de perte que pourrait engendrer une baisse des marchés actions.

→ **Immobilier**

L'exposition à l'immobilier permet de profiter des rendements qu'offre ce type de placement, mais il expose également l'Institution au risque de perte que pourrait engendrer une baisse du marché immobilier.

→ **Spread**

La marge actuarielle ou spread d'une obligation (ou d'un emprunt) est l'écart entre le taux de rentabilité actuariel de l'obligation et celui d'un emprunt sans risque de durée identique : le spread est naturellement d'autant plus faible que la solvabilité de l'émetteur est perçue comme bonne.

→ **Taux d'intérêt**

La fluctuation des taux d'intérêt pourrait affecter la situation financière l'institution.

→ **Change**

La fluctuation des taux de change pourrait affecter l'Institution sur des titres étrangers.

→ **Concentration**

Les risques supplémentaires supportés par un manque de diversification du portefeuille d'actifs ou d'une exposition importante au risque de défaut d'un seul émetteur de valeurs mobilières sont gérés avec les quotas et les niveaux d'emprise.

→ **Défaillance des états :**

L'Institution est exposée à ce risque dans le cadre de sa stratégie financière.

→ **Performance financière**

Le risque de performance financière est la perte liée à une insuffisance des performances des actifs en portefeuille, en capital et en revenu au regard des marchés et des risques pris.

La gestion des risques de marché :

La politique d'investissement cadre les opérations, fixe les limites ainsi que les mesures de déploiement en lien avec l'appétence définie par l'évaluation interne des risques et de la solvabilité (ORSA). Par ailleurs, le Comité Financier suit les expositions et rend compte à la Commission des Placements et au Conseil d'Administration de manière régulière.

La politique d'investissement prend en compte les critères de l'article 132 de la directive 2009/138/CE sur le principe de la « personne prudente ». Notamment, les placements sont investis dans le meilleur intérêt des preneurs et des bénéficiaires.

En matière d'atténuation de risques financiers, l'Institution n'a pas directement recours à des mécanismes de couverture, mais des mécanismes de couverture sont utilisés par certains gérants externes délégataires. Ces moyens de maîtrise permettent d'atténuer l'exposition initiale des risques de marché.

C.4 Risques de crédit

L'institution est exposée aux facteurs de risques suivants :

Le risque de contrepartie représente le risque de pertes dues à un défaut inattendu ou de détérioration de la notation des contreparties ou des débiteurs.

Il est à noter que la défaillance d'un réassureur pouvant entraîner des pertes est limité. Actuellement, deux traités de réassurance sont souscrits auprès d'un pool de 3 réassureurs.

C.5 Risque de liquidité

Si le « cycle inversé » propre aux activités d'assurance génère une position structurellement longue de trésorerie, le suivi de cette dernière au travers de la gestion prévisionnelle des flux constitue un outil de pilotage tant vertical que transverse qui fournit des indicateurs de la liquidité des actifs de l'Institution.

La trésorerie de l'institution fait l'objet d'un ajustement quotidien, ainsi que d'un suivi hebdomadaire reporté mensuellement au Comité Financier.

La segmentation du suivi est la suivante :

- Engagements d'exploitation ;
- Cash-Flow gap Obligataire/passif par échéance ;
- Risques techniques ;
- Capital souscrit non appelé sur Actions et FPCI ;
- Déshérence ;
- Suivi des flux de capitalisation estimés/réalisés.

Les travaux d'ALM menés par les équipes de la Direction déléguée Technique et de la Direction déléguée des Investissements permettent de comparer régulièrement les échéanciers et les durations de Passif et d'Actif, et contribuent à construire une allocation d'actifs adaptée à la limitation du risque de liquidité.

Les gérants externes d'actifs à long terme pilotent et rendent compte de la liquidité de leurs produits.

C.6 Risques opérationnels

« Risque de pertes résultant de procédures internes, de membres du personnel, de systèmes inadéquats ou défectueux, ou d'événements perturbants. »

Les facteurs de risques opérationnels sont :

→ Exécution, livraison, gestion des processus

Risque de perte lié au traitement d'une opération ou à la gestion des processus : les retards, erreurs et la sécurité des processus métiers sont intégrés dans la gestion des risques et traités par les dispositifs de contrôle interne et de pilotage.

→ Sous-traitance

Risque de défaillance des délégataires métiers en charge de la gestion : des clauses sur les délais de rétractation sont intégrées aux conventions de délégation. En cas de rupture de service, en dehors d'un sinistre couvert par un plan de continuité d'activité, une sollicitation des autres acteurs du marché pourrait être engagée.

Risque de sous-traitance lié à l'externalisation d'activité de gestion des actifs financiers : mandats de gestion obligatoire confiés à des sociétés de gestion externes, investissements dans des fonds dédiés ou ouverts, sur des actifs cotés ou non cotés, gérés par des sociétés de gestion externes. La Direction des Investissements rencontre régulièrement les sociétés de gestion financière auxquelles sont confiés des actifs du Groupe Agricola pour être en mesure de surveiller le risque opérationnel généré par ces sociétés.

Risque de sous-traitance lié à l'externalisation d'activité informatique : elle concerne l'exploitation, le support et la maintenance du progiciel de gestion assurantielle, le support et la maintenance des équipements réseaux et de sécurité.

→ Dysfonctionnement de l'activité et des systèmes

PROFILS DE RISQUES :

Risque de pertes ou de dommages résultant du non-respect de la sécurité des systèmes d'information par les utilisateurs autant internes qu'externes et le personnel informatique : une politique et des procédures de sécurité définissent les règles de sécurité à respecter. Un programme de sensibilisation est également déployé pour l'ensemble des collaborateurs ainsi que des outils spécialisés.

Risques liés aux cybermenaces : des audits de sécurité sont opérés régulièrement et les mesures d'améliorations sont permanentes. Des sensibilisations sur le sujet des cyberattaques sont réalisées auprès de l'ensemble des collaborateurs.

Risque de continuité d'activité : il fait l'objet d'une politique dédiée incluant la redondance du centre informatique, un plan de sauvegarde externalisé et un plan de continuité avec des mesures de reprise d'activité.

→ Produits et pratiques commerciales

Risque de pertes résultant d'un acte non intentionnel ou d'une négligence dans l'exercice professionnel face au client ou pertes résultant de la nature ou de la conception d'un produit : une vigilance particulière est opérée sur les recours et notamment sur les dossiers présentés par le médiateur.

→ Fraude interne

Risque de pertes dues à un acte intentionnel de fraude, de détournement de biens, d'infractions à la législation ou aux règles de l'entreprise qui impliquent au moins une personne en interne (gestionnaire ou administrateur informatique) : la gestion des risques et le contrôle interne traitent ce sujet.

→ Emploi et sécurité sur le lieu de travail

Risque d'impact sur la performance opérationnelle et métier, par manque d'anticipation de la transformation des besoins en emplois et compétences. La gestion prévisionnelle des emplois et compétences traite ce sujet.

En matière de risque de dommages aux personnes, les dispositions sont prises pour protéger les collaborateurs et les personnes sur les locaux d'exploitation (incendie, défaillance électrique, agression, risques psychosociaux...).

→ Dommages aux actifs corporels

Risque de pertes résultant du dommage sur un actif corporel à la suite d'une catastrophe naturelle ou d'un autre sinistre : les locaux et biens sont couverts par des assurances.

La gestion des risques opérationnels :

Le corpus de politique encadre ces risques. Elle définit les obligations en la matière selon le modèle d'efficience sur trois lignes de maîtrise. Le contrôle interne fait partie de cette approche et entre en considération dans l'évaluation des risques résiduels. La partie système de gouvernance explicite le dispositif.

Ces moyens de maîtrise ont permis d'atténuer l'exposition initiale des risques opérationnels de 94 %.

C.7 Risques juridiques et de conformité

« Le risque de non-conformité est défini comme le risque de sanctions pénales ou civiles, de pertes financières significatives, ou d'atteinte à la réputation de l'Institution du fait de ne pas se conformer aux lois, règlements et dispositions administratives qui sont applicables à ses activités. »

Les facteurs de risques juridiques et de conformité sont :

Risque lié à la déshérence qui impose à l'Institution de rechercher les bénéficiaires des personnes et l'identification des prestations à régler.

Risque lié à l'absence de pilotage de la qualité des données. L'institution bénéficie d'un programme visant à renforcer tous les composants entrant dans ce dispositif, de la politique à une nouvelle infrastructure fonctionnelle et informatique.

Risque de non-conformité au dispositif de la Directive de Distribution des Assurances. Afin de se conformer à la réglementation, les risques DDA sont monitorés.

Risque de manquement à la protection des données personnelles « RGPD » et leur conservation.

Risque d'insuffisance du dispositif LCB-FT (lutte contre le blanchiment et financement du terrorisme).

Risque sur l'obligation déclarative FICOVIE. Les déclarations obligatoires sont effectuées.

Risque relatif à l'obligation de reporting trimestriels à destination de l'ACPR. L'entreprise a effectué ses déclarations trimestrielles.

Risque sur le dysfonctionnement du dispositif du système de management des risques. Une politique de gestion des risques permet de couvrir tous les éléments nécessaires à une bonne gestion du management des risques.

Risque sur la conformité lié à la nouvelle réglementation sur la durabilité. Ce risque est suivi dans le cadre d'un projet d'entreprise.

Risque de conflit d'intérêt (Loi SAPIN II) . Une cartographie des mandats des administrateurs est réalisée.

→ **La gestion des risques juridiques et de conformité :**

La politique de conformité renforce le dispositif de contrôle interne avec notamment une fonction clé indépendante et dédiée à ces problématiques.

Ces moyens de maîtrise ont permis d'atténuer l'exposition initiale des risques juridiques et conformité de 88%.

C.8 Autres risques importants

L'Institution est exposée au facteur de risques suivant :

→ **Fraude externe**

De par son activité, l'Institution est exposée aux risque de fraude lié à son métier. Les dispositions de maîtrise se retrouvent dans la conception des garanties et dans leur gestion. L'Institution déploie avec ses partenaires de gestion une attention particulière sur ce risque.

L'Institution a présenté dans les parties précédentes l'ensemble des risques importants qu'elle a identifié à fin décembre 2023.

C.9 Autres informations

L'année 2023 a également été marquée par des travaux sur la durabilité et sur la réglementation DORA.

D.

VALORISATION À DES FINS DE
SOLVABILITÉ

D. VALORISATION À DES FINS DE SOLVABILITÉ

D.1 Actifs

D.1.a Évolution des marchés 2023

Malgré les incertitudes de début d'année, **l'économie mondiale a résisté** et la récession redoutée ne s'est pas matérialisée. La vigueur de l'économie américaine a dépassé toutes les attentes. Alors que le consensus attendait une croissance à peine positive pour 2023, elle a finalement progressé d'environ 2,4% sur l'année, portée par la politique budgétaire, la consommation des ménages et les investissements des entreprises. **La zone Euro a de son côté échappé à une véritable récession, mais le ralentissement a été marqué.** La croissance ne devrait être que légèrement positive en 2023.

L'année 2023 s'achève avec une inflation annuelle de 3,1% aux États-Unis et de 2,4% dans la zone Euro. L'inflation sous-jacente reflue plus lentement (4% aux États-Unis et 3,6% en zone Euro) mais il semble désormais que le **retour à un contexte de stabilité** des prix est bien engagé. Dans leur lutte contre l'inflation, les banques centrales ont continué de mener une politique monétaire restrictive. La Réserve Fédérale américaine a relevé ses taux à 4 reprises en 2023 et la BCE à 6 reprises.

Pour les marchés financiers, **l'année 2023 a finalement été un excellent millésime.**

Alimentés tantôt par les tensions autour des banques régionales américaines, tantôt par le niveau d'inflation, tantôt par les craintes de récession, **les marchés obligataires ont été très volatils durant l'année.** Néanmoins, **les emprunts d'États affichent un rendement absolu positif en 2023.** Le rendement des obligations d'État à 10 ans français a clôturé à 2,60% après avoir dépassé 3,50% durant le mois d'octobre. Du côté du crédit, les obligations d'entreprises européennes de bonne qualité affichent une performance de 7% sur l'année (indice Bloomberg Euro Aggregate IG). **Les spreads de crédit se sont resserrés sur l'année,** les amenant à des niveaux peu élevés historiquement.

Côté Actions, les actions technologiques américaines ont été largement privilégiées avec une performance de 45% (en USD) du Nasdaq. En Europe, le MSCI a gagné 19% et le CAC40 20%.

Cet environnement globalement favorable a permis au résultat financier de s'établir à 14 millions d'euros sur l'année, ce qui représente 4,4% de rendement comptable.

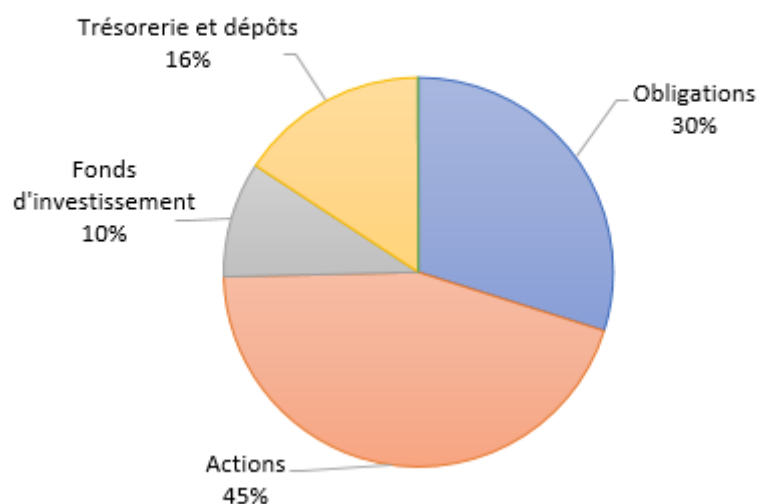
D.1.b Valorisation des actifs par catégorie

Répartition au 31/12/2023 des Actifs par catégorie d'identification :

Catégorie	Montant en Euros	Poids en %
Obligations Souveraines	20 945 645,26	5,83%
Obligations d'entreprises	86 306 908,69	24,03%
Actions	160 746 132,78	44,76%
Dont actions non cotées	0,00	0,00%
Dont SCI	17 511 756,77	4,88%
Dont participations (hors SCI)	143 234 376,01	39,89%
Fonds d'investissement	34 507 994,22	9,61%
Dont OPC Mixtes	529 693,14	0,15%
Dont OPC Actions	12 063 447,21	3,36%
Dont OPC Obligataires	3 481 892,03	0,97%
Dont FPCI	5 782 921,97	1,61%
Dont OPC Monétaires	12 650 039,87	3,52%
Trésorerie et Dépôts	56 367 641,59	15,70%
Prêts	239 642,73	0,07%
Immobilisations corporelles	0,00	0,00%
Total Actif	359 113 965	100%

Globalement, la valorisation du portefeuille évolue à 359 M€ fin 2023 contre 339 M€ en 2022.

CPCEA Prévoyance au 31/12/2023

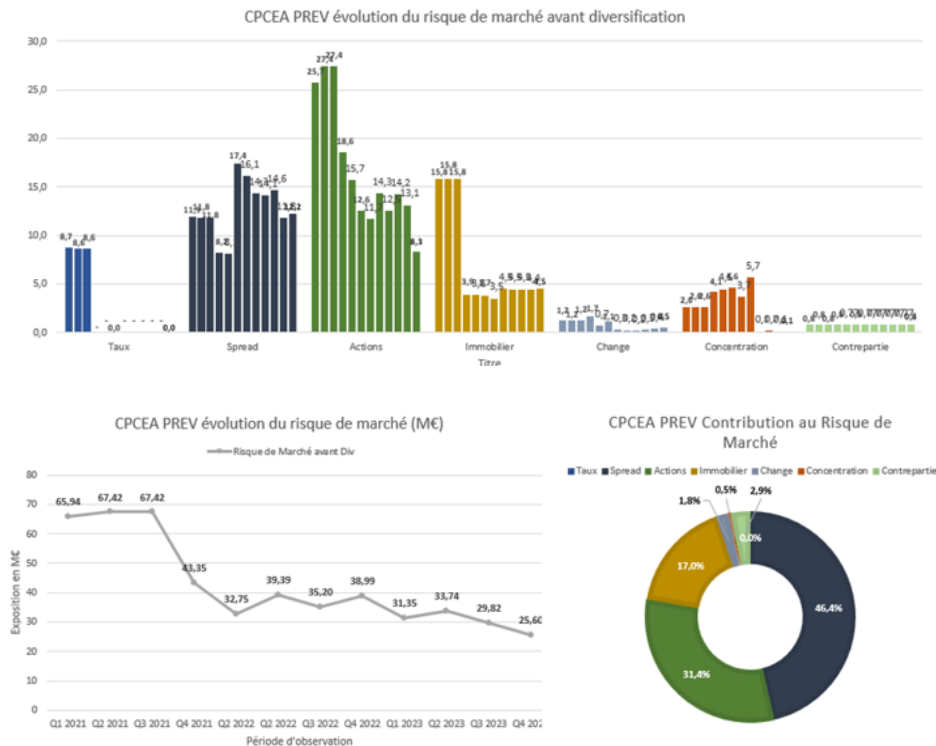


Par classe d'actifs, le principal poste (hors participations) est constitué d'obligations en direct pour 107 M€.

Les actions représentent 161 M€ dont 143 M€ de participations et 18 M€ de SCI.

Les fonds communs de placements constitués à 35% d'OPCVM actions s'élèvent à 35 M€.

Les liquidités atteignent 56 M€.



En 2023, le portefeuille d'investissements présente un niveau de risque de marché brut avant diversification de 25,6 M Eur en baisse de 13,4 M Eur.

Cette baisse s'explique par :

La diminution de 2,1 M Eur du risque de spread compte tenu des investissements sur les marchés obligataires.

La baisse de 6 M Eur du risque Actions en raison des opérations de vente effectuées essentiellement en fin d'année

D.1.c Bases, méthodes et hypothèses de valorisation

Bases et méthodes

La politique de la qualité des données financières a en 2018 fait l'objet d'une revue ayant pour objectif général de doter l'Institution de données financières exhaustives, pertinentes, exactes, traçables et auditables couvrant l'ensemble des actifs détenus par l'Institution y compris en transparence.

Afin de disposer de classes d'actifs détaillées homogènes en termes de nature et de risque tout en assurant une cohérence entre les différentes utilisations des données d'actifs, la méthodologie suivante a été retenue :

- La classification des actifs adoptée est la classification CIC (Complementary Identification Code) telle que définie par l'EIOPA et jointe en annexe I.

- Cette classification est précisée pour les actifs de la manière suivante :

- du fait de places de cotations multiples, le code pays retenu est le code pays du « Groupe Emetteur » au sens de Solvabilité II,
- le code CIC XT32 est affecté aux comptes courants de SCI,
- le code CIC XX25 est affecté aux obligations perpétuelles.

- Concernant le cas particulier des obligations, le type de taux est précisé dans l'outil de gestion, selon un format compatible avec le format « Ampère TPT v6 ».

- En vue de constitution de classes d'actifs pures au sens du risque sur la base d'agrégats, sont adjointes les notions suivantes :

- Zone géographique (OCDE, EEA, etc...),
- Devise,
- Critère ISR.

Dissociation

Afin de réduire les risques opérationnels, de limiter les conflits d'intérêts et d'éviter toute distorsion de valorisation tout en maîtrisant les coûts, sont appliquées en transverse deux dissociations structurelles :

- Les actifs détenus par les Institutions relèvent de l'outil de gestion alors que les actifs détenus en transparence relèvent pour l'essentiel du traitement des inventaires en transparence au format « Ampère TPT v6 ».

La problématique de valorisation des actifs répond à des enjeux et obligations spécifiques (établissement du bilan solvabilité II, article 10 du règlement délégué UE 2015/35, calculs des PDD/PRE) alors que la qualité des données financières répond à des enjeux et obligations internes (formalisation, contrôles, etc...).

Les Actifs sont valorisés selon les principes et méthodes précisés par les articles 9 à 13 du règlement délégué UE 2015/35/CE.

Valorisation des actifs

Les actifs sont valorisés selon les principes et méthodes précisés par les articles 9 à 13 du règlement délégué UE 2015/35/CE.

- Actifs bancaires

Les comptes de banques sont valorisés en date de valeur au niveau des informations fournies par les établissements bancaires et rapprochés par le service Trésorerie.

- Actifs obligataires et Actions

Si les sources de données listées au paragraphe 2.3 permettent d'obtenir des données observables pertinentes, les actifs obligataires et actions sont valorisés au prix « bid » (coupon couru inclus), les actifs actions sont valorisés au dernier cours coté.

Pour les calculs de sensibilité, la valorisation au prix « Mid » peut être utilisée.

Une donnée est dite pertinente si :

- la source de données est listée au paragraphe 2.3,
- la date de dernière mise à jour du cours côté est inférieure à cinq jours ouvrés,
- l'écart entre le prix pied de coupon « Bid » et le prix « Mid » est inférieur à 1% pour les obligations,
- pour les actions, le volume de transactions hebdomadaire est supérieur à la quantité détenue en portefeuille.

- Procédure de « forçage de cours »

En l'absence de données observables pertinentes, la procédure de « forçage de cours » est appliquée.

Elle doit rester conforme aux articles 9 à 13 du règlement délégué UE 2015/35/CE.

En particulier, dans le cas d'un besoin de données complémentaires, les données et traitements particuliers doivent être indépendants des parties prenantes.

- Participations

Les participations sont valorisées annuellement sur la base de leur actif net réévalué en valeur de marché, sans prise en compte d'élément incorporel ni de goodwill.

- OPC, FPCI

Les OPC et FPCI sont valorisés sur la base de la dernière valeur liquidative connue établie par la société de gestion du fonds.

Dans le cas particulier des FPCI, les opérations de souscription/rachat postérieures à la dernière valeur liquidative sont intégrées en tenant compte de l'éventuelle variation du passif du fonds.

- Actifs Immobiliers

Les actifs immobiliers sont valorisés annuellement sur la base de la valorisation établie par l'expert validé par l'ACPR conformément à l'article 5 de l'instruction 2017-I-09.

Il en va de même pour les parts de SCI.

- Actifs en transparence

Les SCI sont transparisées sur la base de l'actif immobilier et des comptes de banques.

Les fonds sont transparisés sur la base des inventaires au format « Ampère TPT v6 » du dernier jour ouvré du trimestre précédent.

Les contrôles de cohérence implicites subordonnant la bonne agrégation des inventaires transparisés assurent la cohérence des données.

Dans le cas des indicateurs internes sur la base des inventaires mensuels, les valorisations et données sensibles aux variations de marchés peuvent être ajustées.

Référentiels Valeurs

Afin de garantir la cohérence des données en transverse et dans le temps, sont administrés trois référentiels valeurs :

- le référentiel valeurs « caractéristiques »,
- le référentiel valeurs « marchés »,
- le référentiel émetteurs.

Critères de contrôles sur les données

Exhaustivité :

- suffisamment de données historiques pour apprécier le niveau de risque,
- aucune donnée pertinente n'est exclue sans justification.

Exactitude :

- les données sont exemptes d'erreurs importantes,
- les données provenant de périodes de temps différentes, mais utilisées aux fins de la même estimation, sont cohérentes,
- les données sont enregistrées en temps utile et de manière cohérente dans la durée.

Pertinence :

- les données sont adaptées aux fins pour lesquelles elles doivent être utilisées,
- les données reflètent adéquatement les risques auxquels l'entreprise est exposée.

Les données ont été collectées, traitées et appliquées de manière transparente et structurée sur la base d'une procédure documentée comprenant au moins : la définition des critères et une évaluation de la qualité, la définition des hypothèses formulées lors de la collecte, le processus et la fréquence d'actualisation.

D.1.d Différences de valorisation

Néant

D.1.e Crédit-bail

Néant

D.1.f Participation chez un assureur partenaire

Néant

D.1.g Impôts différés

Référentiel des normes et de la réglementation sur l'imposition différée

Préalablement à l'établissement du bilan prudentiel S2 et du calcul du SCR de l'Institution CPCEA, nous rappelons les normes et la réglementation. Les normes comptables sur le sujet sont internationales (IAS 12) et nationales (règlement comptable N° 99-02). Les dispositions fiscales locales sont le Code Général des Impôts et les courriers de la Direction de la Législation Fiscale sur l'entrée en fiscalité des Institutions de Prévoyance.

L'impôt différé représente l'imposition future par opposition à l'impôt exigible payable immédiatement. On considère d'une part l'imposition différée passive IDP (impositions futures) et d'autre part l'imposition différée active IDA (économies d'impôts futures).

Assiettes de calcul des impôts différés actif et passif

L'Institution CPCEA utilise 4 natures d'assiette de calcul des impôts différés : les différences temporaires entre le résultat social et le résultat fiscal, les écarts de réévaluation fiscale, les déficits fiscaux reportables, les retraitements pour passer du bilan social au bilan S2.

Les différences entre le résultat social et le résultat fiscal correspondent à des différences entre la valeur dans les comptes sociaux S1 et la valeur fiscale d'un actif ou d'un passif. Les différences temporaires sont dites imposables lorsqu'elles sont sources d'imposition future. Elles sont dites déductibles lorsqu'elles sont sources d'économies futures.

Les écarts de réévaluation fiscale représentent les différences entre valeurs fiscales et valeurs comptables des actifs de placement déterminées lors de l'entrée en fiscalité des Institutions de Prévoyance au 01.01.2012. Les plus-values correspondantes à des écarts de réévaluation fiscale peuvent être réalisées en franchise d'impôt. Elles sont sources d'économies futures car elles sont exonérées d'impôt sur les sociétés lors des cessions ultérieures.

Les déficits fiscaux reportables sont imputés au cours des exercices futurs et ont pour effet comptable d'alléger l'impôt. L'allègement d'impôt résultant de cette imputation ne sera constaté qu'au titre de l'exercice d'imputation, et non au titre de l'exercice ayant constaté le déficit. Afin de faire coïncider les différents effets comptables, il est possible sous conditions de constater le futur allègement.

Les impôts différés sur les retraitements pour passer du bilan social (bilan comptable) au bilan S2 (bilan prudentiel) sont les suivants : évaluation en valeur de marché des placements, évaluation des provisions techniques en valeur actuelle, autres ajustements de valeurs et autres créations d'actifs et de passifs spécifiques. Ces écritures pour passer du référentiel S1 au référentiel S2 ajustent les valeurs économiques des actifs et des passifs y compris imposition différée active ou passive.

Taux d'impositions utilisés

L'évaluation de l'impôt différé est réalisée selon la méthode du report variable. Les actifs et passifs d'impôt différé sont évalués en utilisant le taux d'impôt et les règles fiscales en vigueur à la clôture de l'exercice et qui seront applicables lorsque la différence se résorbera (taux applicables pour calculer la recouvrabilité). Le taux d'imposition différée utilisé fin 2023 est de 25,83% (soit un taux de 25% majoré d'une contribution sociale de 3,3%). Les taux légaux d'imposition pour les exercices prochains seront les suivants :

2024 : taux de 25,83% (25% d'IS et contribution sociale de 3,3%)

2025 : taux de 25,83% (25% d'IS et contribution sociale de 3,3%)

2026 : taux de 25,83% (25% d'IS et contribution sociale de 3,3%)

Compensation des impôts différés actif et passif opérée dans la présentation au bilan

Sur le principe, tous les passifs d'impôts différés doivent être pris en compte au bilan. En revanche, les actifs d'impôts différés ne sont pris en compte que si leur récupération ne dépend pas des résultats futurs. Dans cette situation, ils sont retenus seulement à hauteur des passifs et compensés.

En pratique, une position globale d'IDP nette d'IDA doit être prise en compte au bilan. Les positions d'IDA compensent les IDP dans la limite de ces derniers. Une position d'IDA nette d'IDP doit faire l'objet d'une analyse de recouvrabilité.

Méthode utilisée pour démontrer le caractère recouvrable des impôts différés actif

En situation d'impôt différé actif, l'Institution n'utilise pas à ce jour de méthode spécifique destinée à démontrer le caractère recouvrable de l'impôt. En conséquence, aucun impôt différé n'est reconnu à l'actif du bilan prudentiel.

Montant d'impôts différés au 31/12/2023

En lien avec la méthodologie présentée, le tableau ci-dessous présente l'évaluation des impôts différés au 31/12/2023 :

Actif général - Prévoyance - en M€	Montant social	Montant S2	IDA+/IDP au 31/12/2023
Différences temporaires	21,0		5,3
Écarts de réévaluation fiscale	4,7		1,2
Déficits fiscaux reportables	1,3		0,3
Retraitements S2	-225,1	-260,4	-5,6
TOTAL avant recouvrement			1,3
TOTAL après recouvrement	0	-0	0

Ajustement visant à tenir compte de la capacité d'absorption de pertes par les impôts différés.

Un choc du bilan prudentiel est prévu par la réglementation Solvabilité dans le cadre du calcul du SCR (Article 207 du règlement délégué S2) La capacité d'absorption des pertes par l'imposition différée doit être estimée.

La position retenue par le GROUPE AGRICA en lien avec les références réglementaires est la suivante :

- Lorsque le bilan prudentiel présente, une situation d'IDA net nul, l'ajustement par les impôts différés est nul ;
- Lorsque le bilan prudentiel présente une situation d'IDP net, l'ajustement par les impôts différés est limité au montant d'impôts différés passifs du bilan prudentiel.

D.2 Provisions techniques

Cette partie a pour objet de décrire les méthodes, présenter les hypothèses et analyser les résultats de calcul des provisions techniques du bilan prudentiel.

D.2.a Montant des provisions techniques

Les activités de l'institution sont affectées aux lignes d'activité suivantes :

- Vie :
 - 30 - Assurance vie avec participation aux bénéficiaires ;
 - 32 - Autre assurance vie ;
 - 36 – Réassurance Vie.
- Santé similaire à la vie :
 - 33 - Rentes découlant de contrats non-vie et relatifs à l'assurance santé.
- Santé non similaire à la vie :
 - 1 – Frais médicaux ;
 - 2 – Perte de revenus.

Le tableau suivant présente le montant des provisions techniques brutes de réassurance au 31/12/2023.

VIE

Provisions	2022	2023	Écart en M€
Provisions Techniques	24,9	27,7	2,8
Meilleure Estimation	23,9	26,1	2,2
Marge de Risque	1,0	1,6	0,6

SANTÉ SIMILAIRE A LA VIE

Provisions	2022	2023	Écart en M€
Provisions Techniques	15,7	14,5	-1,2
Meilleure Estimation	15,1	13,7	-1,4
Marge de Risque	0,6	0,8	0,2

SANTÉ NON SIMILAIRE A LA VIE

Provisions	2022	2023	Écart en M€
Provisions Techniques	47,9	64,7	16,8
Meilleure Estimation	46,1	61,0	15,0
Marge de Risque	1,9	3,7	1,8

TOTAL

Provisions	2022	2023	Écart en M€
Provisions Techniques	88,5	106,9	18,4
Meilleure Estimation	85,1	100,8	15,7
Marge de Risque	3,5	6,1	2,6

Synthèse des évolutions

Les provisions techniques s'élèvent à 106,9 M€ au 31/12/2023, soit une hausse de 20,8% par rapport à l'exercice précédent. La ventilation est la suivante :

- 61% en santé non similaire à la vie ;
- 26% en vie ;
- 14% en santé similaire à la vie.

En santé non similaire à la vie, les provisions techniques S2 augmentent de +16,8 M€, passant de 47,9 M€ en 2022 à 64,7 M€ en 2023. En effet, on note une hausse de la meilleure estimation pour primes en santé (+5 M€ environ) en raison de la dégradation des hypothèses de sinistralité pour la frontière des contrats. De plus, le stock de PE/PBB augmente en 2023 (plus de 5 M€ porté par la lob 2) du fait notamment des régularisations opérées à fin 2022. Enfin, la marge de risque augmente d'environ 1,8 M€ à la suite de la hausse des SCR de souscription santé (effet volume) et la baisse des taux sans risque en 2023.

En vie, les provisions techniques S2 en 2023 représente 27,7 M€ (dont 26,1 M€ en meilleure estimation et 1,6 M€ en marge de risque), en hausse de 11,2 % par rapport à 2022. La meilleure estimation est en hausse de 9,1% en raison de l'augmentation du BEL de sinistres (+3 M€) à la suite de la baisse des taux sans risques ainsi que la hausse de la PE/PPB (+0,9 M€).

En santé similaire à la vie, les provisions techniques S2 représente que 14% des provisions techniques globales (soit 14,5 M€, dont 13,7 M€ de BEL et 0,8 M€ de RM). Elles sont en baisse de 7,5 % portée par la diminution de la meilleure estimation. En effet, on constate une baisse du BEL de sinistres en Invalidité en cours qui s'explique par la baisse des effectifs de rentiers en cours.

La marge de risque au global représente 6% du montant des provisions techniques (soit 6,1 M€), en hausse de 2,6 M€ par rapport à 2022.

Montants recouvrables au titre de la réassurance

Au 31/12/2023, il n'y a pas de provisions cédées en réassurance sur l'Institution CPCEA.

D.2.b Provisions en meilleure estimation

D.2.b.1 Principes réglementaires et opérationnels

Les méthodes de calcul de la meilleure estimation vont consister à projeter l'ensemble des flux de trésorerie (cotisations, prestations, frais) attendus à compter du 01/01/2024 sur la base des engagements de l'Institution au 31/12/2023.

La détermination des flux de trésorerie s'appuie en grande partie sur les travaux de calcul des provisions techniques en norme sociale. La meilleure estimation est basée sur les mêmes données que la provision sociale en tenant compte également :

- des cotisations futures et des prestations associées ;
- des écarts méthodologiques entre les référentiels social et prudentiel pour les prestations garanties ;
- des prestations discrétionnaires futures en lien avec les futures décisions de gestion ;
- de l'ensemble des frais futurs par nature et par driver ;
- de la différence d'actualisation :
 - taux technique constant en norme sociale ;
 - courbe des taux sans risque EIOPA pour la meilleure estimation fixée par la directive 2009/138.

Les travaux de production ont été suivis via la mise en place d'un ensemble de contrôles portant sur l'exhaustivité, la pertinence et l'exactitude des données. Ces contrôles se décomposent entre des contrôles intégrés aux outils, des analyses d'évolution et des contrôles croisés.

D.2.b.2 Retour sur les provisions sociales

SYNTHÈSE PAR LIGNE D'ACTIVITÉ

Le tableau suivant présente la ventilation des provisions sociales selon les lignes d'activités prudentielles :

Ligne d'activité (En M€, y compris acceptation et PE/PPB)	2022	2023	Évolution
Sous total Vie	24,7	27,0	2,5
30 Assurance vie avec participation aux bénéficiaires (y.c RS)	23,0	25,3	2,3
32 Autre assurance vie	1,7	1,7	0,1
Sous total Santé similaire à la vie	14,9	13,2	-1,7
33 Rentes découlant de contrats non-vie et relatifs à l'assurance santé	14,9	13,2	-1,7
Sous total Santé non similaire à la vie	65,6	77,1	11,5
1 Frais médicaux	26,4	27,2	0,7
2 Perte de revenus	39,2	49,9	10,7
TOTAL Général CPCEA	105,2	117,4	12,3

Au global, les provisions sociales de l'Institution s'élèvent au 31/12/2023 à 117,4 M€ en hausse par rapport à l'exercice précédent de 12,3 M€, soit +12%. Cette évolution s'explique par la hausse en vie et en santé non similaire à la vie (+18%) faiblement compensée par la baisse en santé similaire à la vie (-11%). En effet,

- La hausse en Vie est portée par l'augmentation des PSI en capitaux décès (+1,4 M€) ;
- La hausse en santé non similaire à la vie consécutive à la forte hausse des PSI en incapacité et invalidité en attente (+5,4 M€) et la hausse de la charge de PE/PPB d'environ 5M€ sur la lob 2 ;
- La baisse en santé similaire à la vie s'explique principalement par la diminution de la PM en invalidité en cours (-1,7 M€).

La répartition des provisions Prévoyance/Santé par ligne d'activité est la suivante :

- Les provisions Vie représentent 23,0% des provisions totales ;
- Les provisions Santé similaire à la vie représentent 11,3% des provisions totales ;
- Les provisions Santé non similaire à la vie représentent 65,7% des provisions totales.

Les variations détaillées des provisions techniques sont expliquées par :

- Les lignes de business 30 et 32 (impact +2,4 M€) :

- Les capitaux décès (+1,5 M€) : suite à la hausse des cotisations, étant en méthode « S/P ajusté » afin de tenir compte des incertitudes de gestion notamment et du profil de risque sur la garantie ;
- La PE/PPB (+0,9 M€) : en lien avec les régularisations.

- La ligne de business 33 :

- La lob 33 qui diminue de -1,7 M€ à la suite de la baisse de la PSC en invalidité en cours en raison des décès et des départs à la retraite.

- La ligne de business 1 (impact + 0,7 M€) : relativement stable entre les deux exercices.

- La ligne de business 2 (impact + 10,7 M€) :

- L'incapacité et l'invalidité en attente en raison de la hausse de la PSI incapacité (1,8 M€) et de la PSI invalidité en attente (3,8 M€) ;
- La PE/PPE (+5 M€) en raison d'une dotation suite à des résultats prévoyance positifs et des régularisations engendrées principalement par un boni de CA constaté dans les comptes clients CCN.

D.2.b.3 Méthodes de calculs de la provision en meilleure estimation

Les principes de calculs des provisions en meilleure estimation sont inchangés par rapport au 31/12/2022.

L'évaluation des engagements du régime est menée séparément entre :

- les engagements garantis ;
- les engagements relatifs aux frais de placements ;
- les engagements relatifs aux frais de gestion ;
- les engagements discrétionnaires correspondant aux futures décisions de distribution de résultats.

Les engagements garantis sont déterminés sur la base des mêmes données que pour le calcul des provisions sociales.

Le périmètre de la frontière des contrats est d'une année pour l'ensemble du portefeuille. Les hypothèses relatives à la provision pour primes futures sont fournies par les équipes en charge de la souscription et issues des revues tarifaires et contractualisations effectives au 01/01/2024.

Les frais en coût complet sont modélisés en pourcentage des cotisations et/ou des prestations ainsi par nature (acquisition, administration, autres charges, gestion de sinistres); les éléments constitutifs des taux de frais sont communiqués par le Contrôle de Gestion.

Les futures décisions de gestion relatives au passif sont les suivantes :

- Depuis 2023, la revalorisation des prestations des garanties prévoyance est piloter à partir de l'inflation projetée en risque neutre et en tenant compte des pertes techniques. Les provisions d'égalisation et provisions pour participation aux excédents au 31/12/2023 sont également prises en compte dans les prestations discrétionnaires futures. La méthodologie de revalorisation discrétionnaire future est validée par le conseil d'administration.

Les futures décisions de gestion relatives à l'actif sont les suivantes :

- Atteinte de l'allocation cible des placements en stock ;
- Réalisation de tout ou partie des plus-values latentes des actions, participations stratégiques, immobiliers de placement, OPCVM monétaires, OPCVM taux et OPCVM actions lorsqu'elles dépassent un certain seuil.

D.2.b.4 Principales hypothèses concernant la provision en meilleure estimation

Les hypothèses nécessaires au calcul de la meilleure estimation sont les suivantes :

- Courbe des taux sans risque, jeux de scénarios économiques et inflation ;
- Allocation cible et politique de réalisation des plus-values latentes ;
- Données relatives aux provisions pour primes futures : chiffre d'affaires, ratio S/P, taux de chargements contractuels ;
- Taux de frais par nature et par driver ;
- Tables de mortalité.

Courbe des taux sans risque et Inflation

VALORISATION À DES FINS DE SOLVABILITÉ

Le taux sans risque est donné par la courbe des taux EIOPA (zone EURO) au 31/12/2023. L'Institution a fait le choix de recourir à la correction pour volatilité dans le calcul de ses engagements. La baisse moyenne des taux sans risque par rapport à 2022 est de l'ordre de -0,29% sur les 60 premières années.

La courbe d'inflation est issue du générateur de scénarios économiques risque neutre et est utilisée comme hypothèse de revalorisation des prestations (garantie prévoyance et retraite supplémentaire). La courbe d'inflation projetée en 2023 est inférieure à celle en 2022. Cette diminution de l'inflation anticipée aura un impact baissier sur la meilleure estimation des provisions techniques.

Hypothèses relatives aux provisions pour primes futures

En lien avec une frontière des contrats de 1 an, les hypothèses relatives aux provisions pour primes futures concernent les engagements au titre de l'année d'assurance 2024 :

- Chiffre d'affaires, diminué des affaires nouvelles et des versements individuels facultatifs, et taux de chargements contractuels pour l'ensemble du portefeuille,
- Ratio S/P pour le seul portefeuille prévoyance-santé où le montant de la prime considérée pour le calcul est le chiffre d'affaires net de chargements contractuels.

Un évolution méthodologique a été mise en place sur le traitement du chiffre d'affaires et des S/P, conformément au constat ACPR n°10.

Pour les 3 grandes familles de garanties vie, arrêt de travail et santé de l'actif général, par comparaison avec les hypothèses du 31/12/2022 relatives à l'année d'assurance 2023, ces hypothèses induisent globalement une hausse des provisions en meilleure estimation principalement sur le périmètre de la santé.

Taux de frais de gestion

L'ensemble des frais mentionnés dans l'article 31 du Règlement Délégué 2015/35 ont été intégrés en tenant compte de l'inflation dans le calcul de la meilleure estimation. Ces frais sont projetés en suivant l'évolution des primes et prestations.

Les taux de frais de gestion ventilés par frais d'acquisition, d'administration, autres charges techniques et frais de gestion des sinistres sont appliqués aux cotisations et prestations.

Les frais calibrés sont projetés sur 60 ans sur la base de l'évolution de l'inflation induisant une augmentation récurrente des taux de frais sur l'horizon de projection.

D.2.b.5 Analyse de variation de la provision en meilleure estimation

Le tableau suivant présente les provisions en meilleure estimation par ligne d'activité et leur évolution par rapport au 31/12/2022:

Ligne d'activité	2022	2023	Écart en M€
1 – Frais médicaux	11,4	21,3	+9,8
2 – Perte de revenus	34,6	39,8	+5,2
30 – Assurance vie avec participation aux bénéfices	22,0	23,7	+1,7
<i>dont 30 - Assurance vie avec participation aux bénéfices (prev/santé)</i>	22,0	23,7	+1,7
32 – Autre assurance vie	1,3	1,3	0,0
33 – Rentes découlant de contrats non-vie et relatifs à l'assurance santé	15,1	13,7	-1,4
36 – Réassurance Vie	0,6	1,1	+0,5
TOTAL	85,1	100,8	+15,7

La meilleure estimation des provisions techniques s'évaluent à 100,8 M€ au 31/12/2023, en hausse de +15,7 M€ (+18,5 %) par rapport au 31/12/2022. Cette évolution est portée par la Lob 1 à la suite de la forte hausse du BE de primes en santé, en lien avec la dégradation des hypothèses de frontière de contrats et par la lob 2 en raison de l'augmentation des provisions en invalidité en attente.

Les lignes d'activité Frais médicaux, Perte de revenus et Assurance vie avec PB représentent 84% de la meilleure estimation. Les Rentes découlant de contrats non-vie et relatifs à l'assurance santé pèsent 14% tandis que les autres lignes d'activité (32 et 36) pèsent moins de 2% du portefeuille.

D.2.b.6 Comparaison entre norme sociale et norme prudentielle

Le tableau ci-dessous explique le passage des provisions sociales à la meilleure estimation au 31/12/2023.

en M€	Vie	Santé SLT	Santé non SLT	En M€
Provisions techniques en norme sociale	27,0	13,2	77,1	117,4
Meilleure estimation	26,1	13,7	61,0	100,8

Le montant total des provisions en meilleure estimation au 31/12/2023 est de 100,8 M€, inférieur de -17 M€ par rapport aux provisions techniques en norme sociale.

Le principal facteur expliquant ce niveau est l'exclusion de la provision pour risque croissant, PRC (15,3 M€ en 2023) dans la modélisation S2.

L'effet de l'actualisation (-3,5 M€) et la marge de prudence en norme sociale (-7,5 M€ sur les prestations garanties) contribuent à accroître l'écart entre les provisions techniques en norme sociale et la meilleure estimation.

Les prestations discrétionnaires futures génère une variation de +1,5 M€, en lien avec les hypothèses d'inflation pour la revalorisation).

L'effet sur la variation des frais conduit à un écart à la hausse de +3,3 M€ suite à des taux de frais plus important dans la modélisation S2.

Enfin, la meilleure estimation des provisions pour primes non évaluée en norme sociale représente 4,8 M€ et participe à l'atténuation de l'écart sur les provisions techniques entre les deux référentiels. Il est porté par le risque NSLT (6,1 M€) avec notamment des hypothèses de S/P en santé très dégradées.

D.2.c Marge de Risque

Le tableau ci-dessous présente la variation de la marge de risque relative aux garanties prévoyance-santé :

En M€	2022	2023	Écart
Marge de risque Actif général	3,5	6,1	+2,6

La marge de risque s'élève à 6,1 M€ au 31/12/2023, en hausse de +2,6 M€ par rapport à l'exercice précédent.

D.2.d Impact des mesures relatives aux garanties de long terme et des mesures transitoires

La réglementation prévoit 2 mesures transitoires et 2 mesures relatives aux garanties de long terme.

Les mesures transitoires concernent les taux d'intérêts sans risque d'une part et les provisions techniques d'autre part. L'Institution ne recourt à aucune de ces mesures.

Les mesures relatives aux garanties de long terme sont l'ajustement égalisateur et la correction pour volatilité.

L'Institution utilise uniquement la correction pour volatilité.

Le tableau ci-dessous présente l'impact de la correction pour volatilité sur les provisions techniques, les fonds propres et les ratios de couverture :

Montant en M€	Avec correction pour volatilité	Sans correction pour volatilité	Impact de la correction pour volatilité
Provisions techniques	106,9	107,3	-0,4
Fonds propres de base	260,4	260,0	+0,4
Fonds propres éligibles pour couvrir le SCR	260,4	260,0	+0,4
Capital de solvabilité requis	63,4	63,8	-0,5
Taux de couverture du SCR	411%	407%	+4 points
Fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis	260,4	260,0	+0,4
Minimum de capital requis	15,8	16,0	-0,1
Taux de couverture du MCR	1 644%	1 629%	+15 points

La prise en compte de la correction pour volatilité a un impact marginal sur les provisions techniques S2 (-0,4 M€). Les fonds propres S2 augmentent par conséquent de +0,4 M€. Le SCR quant à lui diminue de 0,5 M€.

Ainsi, l'absence de l'utilisation de la Volatility Adjustment (VA) a un impact non significatif sur la solvabilité de l'Institution qui passe de 411% à 407%.

L'Institution conserve une marge de solvabilité importante en cas d'utilisation de la courbe des taux sans correction pour volatilité puisque ses fonds propres lui permettent de couvrir plus de quatre fois le montant de capital requis.

D.3 Autres passifs

D.3.a Crédit-bail

Néant

D.3.b Provisions autres que les provisions techniques et dettes subordonnées

Néant

D.3.c Avantages salariaux

L'Institution CPCEA est membre du GIE AGRICA GESTION. En 2017, le groupement a souscrit un contrat d'assurance pour couvrir les engagements sur Indemnités Fin de Carrière du personnel.

D.3.d Impôts différés

Voir D.1.g

D.4 Méthodes de valorisation alternatives

Néant

D.5 Autres informations

Néant

E.

GESTION DU CAPITAL

E. GESTION DU CAPITAL

E.1 Fonds propres

E.1.a Fonds propres de base

ÉTAT DE VARIATION DES FONDS PROPRES S2 (EN M€)

Désignation	Réserves au 01/01/2023	Affectation du résultat	Autres mouvements	Réserves au 31/12/2023
Fonds d'établissement constitué	0,4			0,4
Sous-total Fonds initial	0,4			0,4
Réserves	206,8	-9,6		216,5
Réserve P/Fonds de Garantie	0,2	-0,2		0,2
Réserve spéciale de solvabilité	7,1			7,1
Report à nouveau	1,2			1,2
Résultat de l'exercice	9,4	-9,4	+0,0	0,0
Ajustements liés au passage S1/S2	41,7		-6,5	35,2
Sous-total Réserve de réconciliation	266,4		-6,5	260,0
Ajustements IDA+/IDP -	0,0			0,0
Fonds propres restreints	0,0			0,0
TOTAL	266,8		-6,5	260,4

Les conditions de reconnaissance des fonds propres de l'Institution CPCEA dans le référentiel Solvabilité 2 sont prévues aux articles 93 et 94 de la Directive 2009-138.

1. Les fonds propres de base de CPCEA représentent au 31/12/2023 un total de **260,4 M€** répartis de la manière suivante :
 - **Fonds initial** correspondant au fonds d'établissement constitué à l'origine du montant minimum soit **0,4 M€**.
 - **Réserve de réconciliation pour un total de 260,0 M€** avec des éléments provenant des comptes sociaux à hauteur de **224,8 M€** et des ajustements de **35,2 M€** liés aux retraitements pour passer de S1 à S2.
 - **Pas d'Impôts différés au 31/12/2023.**

Ils sont classés en TIER :

- -TIER 1 : 260,4 M€
- -TIER 2 : 0,0
- -TIER 3 : 0,0

E.1.b Fonds propres auxiliaires

Néant

E.1.c Évolution des fonds propres

Les fonds propres S2 de l'Institution CPCEA enregistrent un total de 260,4 M€ fin 2023 en baisse de 6,4 M€, soit -2,4% par rapport à l'exercice précédent.

Au titre de l'exercice 2023, les fonds propres de base de l'Institution n'augmente pas du fait du résultat social de l'exercice tout juste à l'équilibre (0,02 M€).

Les retraitements pour passer de S1 à S2 contribuent à l'augmentation des fonds propres de 35,3 M€ avec une contribution positive des placements à l'actif net de 24,8 M€ et une contribution positive des provisions à l'actif net de 10,4 M€. L'analyse détaillée est en page suivante.

Enfin, la variation de l'imposition différée reste inchangée.

Les placements en valeur de marché représentent 71% du total actif S2, et reste supérieurs de 24,8 M€ par rapport aux placements en valeur comptable. Ce retraitement entre S1 et S2 en 2023 est en baisse de 6,4 M€ par rapport à 2022.

Les principales contributions à l'évolution des retraitements à l'actif sont les suivantes : les participations -16,2 M€, les actions +13,3 M€, les obligations pour +4,8 M€ et les OPCVM pour -2,3 M€.

Les provisions techniques S2 représentent 25% de la taille du bilan et affichent des retraitements de 10,5 M€ en baisse de 6,1 M€ par rapport à 2022. Les évolutions proviennent des provisions non-vie et principalement du BE de primes en santé NSLT (6,1 M€ en 2023 vs 2M€ en 2022) non prise en compte en norme S1.

AJUSTEMENTS LIÉS AUX RETRAITEMENTS POUR PASSER DE S1 A S2 (EN M€)

Placements et Provisions	Retraitements pour passer de S1 à S2 au 01/01/2023	Variations	Retraitements pour passer de S1 à S2 au 31/12/2023
Immobilier & Participations	31,4	-16,2	15,2
Actions	0	+13,3	13,3
Obligations	-10,7	+4,8	-5,9
OPCVM	4,5	-2,3	2,2
Placements	25,2	-0,4	24,8
Provisions non vie	19,6	-3,5	16,1
Marge de risque provisions non vie	-1,9	-1,8	-3,7
Provisions vie	0,4	+0,1	0,5
Marge de risque provisions vie	-1,6	-0,8	-2,4
Provisions	16,5	-6,1	10,5
TOTAL	41,7	-6,4	35,3

E.1.d Projection des fonds propres

Dans le rapport ORSA 2023, les projections de résultat de CPCEA sur la période 2023-2027 laissent envisager dans le scénario stratégique, des résultats sociaux fluctuant entre -1,7 M€ et -3,6 M€ et qui devraient participer à une dégradation des fonds propres prudentiels.

E.1.e Disponibilité des fonds propres

Les fonds propres de CPCEA sont intégralement disponibles pour un montant de 260,4 M€.

E.2 Capital de solvabilité requis et minimum de capital requis

E.2.a Montant du capital de solvabilité requis

Du fait du cantonnement du régime de retraite supplémentaire, le capital de solvabilité requis de l'Institution est égal à la somme des capitaux requis pour l'actif général d'une part et le canton retraite d'autre part.

ÉVOLUTION GLOBALE DU SCR ENTRE 2022 ET 2023

En M€	2022	2023	Écart en M€
SCR Canton Retraite	0,0	0,0	0,0
SCR Actif général	56,1	63,4	+7,2
Capital de solvabilité requis	56,1	63,4	+7,2

Le SCR de l'Institution s'établit à 63,4 M€ en 2023 en hausse de +7,2 M€ (+12,9%) sur l'exercice, qui correspond uniquement au SCR de l'actif général, celui-ci était de 56,1 M€ au 31/12/2022.

E.2.b Capital de solvabilité requis – Actif général

Le tableau ci-dessous montre la décomposition du capital de solvabilité requis de l'actif général (prévoyance) au 31/12/2023 et son évolution par rapport au 31/12/2022.

En M€	2022	2023	Écart en M€
Risque de contrepartie	10,9	10,1	-0,8
Risque de marché	57,7	51,2	-6,5
Risque de souscription en Vie	6,1	6,8	0,7
Risque de souscription en Santé	20,3	25,3	4,9
Impact des matrices de corrélation	-23,0	-24,5	-1,5
Capital de solvabilité requis de base (BSCR)	71,9	68,8	-3,1
Risque opérationnel	2,4	2,9	0,4
Ajustement au titre des provisions techniques	-18,2	-8,3	9,9
Ajustement au titre des impôts différés	0,0	0,0	0,0
Capital de solvabilité requis	56,1	63,4	7,2

Le SCR défaut de contrepartie se chiffre à 10,1 M€ en 2023 en légère baisse de 0,8 M€ par rapport à 2022 en raison du reclassement des créances.

Le SCR de marché ressort à 51,2 M€ en 2023 en forte baisse de -6,5 M€ par rapport à 2022 portée par le risque actions (-4,6 M€) en lien avec des désinvestissements opérés en fin d'année 2023 et la baisse de la poches actions.

Le SCR de souscription en Santé augmente de 4,9 M€ en lien avec la hausse des risques catastrophe et primes & réserves.

Ainsi, la baisse du BSCR est principalement composé de la diminution du SCR Marché (-6,5 M€) légèrement compensée par la hausse du SCR Santé (+4,9 M€).

L'augmentation du capital de solvabilité requis s'explique principalement par un ajustement au titre des provisions techniques plus faible (passant de -18,2 M€ à -8,3 M€). Par ailleurs, en l'absence d'impôts différés, aucune absorption de pertes par les ID n'est prise en compte en 2023.

E.2.c Minimum de capital requis

Le tableau suivant présente le minimum de capital requis de l'Institution CPCEA au 31/12/2023 et son évolution par rapport au 31/12/2022.

En M€	2022	2023	Écart en M€
MCR combiné	17,8	15,8	-1,9
Plancher	6,7	6,7	0,0
MCR	17,8	15,8	-1,9

Le MCR linéaire étant en dessous du seuil plancher, le montant du MCR au 31/12/2023 correspond à 25 % du SCR, soit 15,8 M€. Le MCR ressort à 15,8 M€ en 2023, en baisse de 1,9 M€ (soit -10,9%) par rapport à 2022.

E.3 Utilisation du sous-module « Risque sur actions » fondé sur la durée dans le calcul du capital de solvabilité requis

L'Institution n'utilise pas le sous-module « risque sur actions » fondé sur la durée prévu à l'article 304 de la directive 2009/138/CE pour le calcul du capital de solvabilité requis.

E.4 Différence entre la formule standard et tout modèle interne utilisé

L'Institution n'utilise aucun modèle interne ou partiel pour le calcul du capital de solvabilité requis.

E.5 Non-respect du minimum de capital requis et non-respect du capital de solvabilité requis

En M€	2022	2023	Écart
Fonds propres de base	266,8	260,4	-6,4
Fonds propres éligibles pour couvrir le SCR	266,8	260,4	-6,4
SCR	56,1	63,4	+7,2
Taux de couverture du SCR	475%	411%	+64 pts
Fonds propres éligibles pour couvrir le MCR	266,8	260,4	-6,4
MCR	17,8	15,8	-1,9
Taux de couverture du MCR	1 500%	1 644%	+144pts

Les fonds propres de l'Institution permettent de couvrir plus de quatre fois le capital de solvabilité requis (SCR) au 31/12/2023. Le ratio de solvabilité est de **411%** en baisse de 64 points par rapport à 2022 en raison de la baisse des fonds propres (-6,4 M€) cumulée à une hausse du SCR (+7,2 M€).

GESTION DU CAPITAL

Cette baisse des fonds propres par rapport à 2022 est induite par l'évolution du portefeuille, la baisse des taux d'intérêt sans risque, la dégradation des hypothèses de frontière des contrats en santé et la hausse de la risk margin.

Par ailleurs, la hausse du SCR est expliquée principalement par la mise en conformité de l'algorithme de revalorisation venant diminuer la capacité d'absorption par les provisions techniques ainsi qu'un SCR souscription santé qui augmente. La baisse du SCR marché ne permet d'atténuer cette augmentation.

Le taux de couverture du MCR reste très confortable à **1 644 %** en 2023 et progresse relativement de 144 points par rapport à 2022.

Les conclusions du rapport ORSA 2023 ne font pas apparaître de risque significatif de non couverture des SCR et MCR à horizon 2027.

E.6 Autres informations

Néant

F.

ANNEXES : LES ÉTATS
QUANTITATIFS

F. ANNEXES : LES ÉTATS QUANTITATIFS

Balance sheet

		Solvency II value	Statutory accounts value
		C0010	C0020
Assets			
Goodwill	R0010		
Deferred acquisition costs	R0020		
Intangible assets	R0030	0,00	17 000,00
Deferred tax assets	R0040		
Pension benefit surplus	R0050		
Property, plant & equipment held for own use	R0060		
Investments (other than assets held for index-linked and unit-linked contracts)	R0070	302 526 333,53	277 702 139,03
Property (other than for own use)	R0080		
Holdings in related undertakings, including participations	R0090	143 234 376,01	128 015 309,11
Equities	R0100	17 511 756,77	4 227 756,77
Equities - listed	R0110		
Equities - unlisted	R0120	17 511 756,77	4 227 756,77
Bonds	R0130	107 252 553,95	113 171 302,63
Government Bonds	R0140	20 945 645,26	23 352 620,76
Corporate Bonds	R0150	86 306 908,69	89 818 681,87
Structured notes	R0160		
Collateralised securities	R0170		
Collective Investments Undertakings	R0180	34 507 994,22	32 268 117,94
Derivatives	R0190		
Deposits other than cash equivalents	R0200	19 652,58	19 652,58
Other investments	R0210		
Assets held for index-linked and unit-linked contracts	R0220		
Loans and mortgages	R0230	239 642,73	239 642,73
Loans on policies	R0240		
Loans and mortgages to individuals	R0250	239 642,73	239 642,73
Other loans and mortgages	R0260		
Reinsurance recoverables from:	R0270		
Non-life and health similar to non-life	R0280	0,00	
Non-life excluding health	R0290		
Health similar to non-life	R0300		
Life and health similar to life, excluding health and index-linked and unit-linked	R0310		
Health similar to life	R0320		
Life excluding health and index-linked and unit-linked	R0330		
Life index-linked and unit-linked	R0340		
Deposits to cedants	R0350	610 265,00	610 265,00
Insurance and intermediaries receivables	R0360	45 588 130,40	45 588 130,40
Reinsurance receivables	R0370	1 401 649,00	1 401 649,00
Receivables (trade, not insurance)	R0380	22 937 382,95	22 937 382,95
Own shares (held directly)	R0390		
Amounts due in respect of own fund items or initial fund called up but not yet paid in	R0400		
Cash and cash equivalents	R0410	55 737 724,01	55 737 724,01
Any other assets, not elsewhere shown	R0420		
Total assets	R0500	429 041 127,62	404 233 933,12

Liabilities			
Technical provisions - non-life	R0510	64 720 980,23	77 127 297,39
Technical provisions - non-life (excluding health)	R0520		
Technical provisions calculated as a whole	R0530		
Best Estimate	R0540		
Risk margin	R0550		
Technical provisions - health (similar to non-life)	R0560	64 720 980,23	77 127 297,39
Technical provisions calculated as a whole	R0570		
Best Estimate	R0580	61 036 971,72	
Risk margin	R0590	3 684 008,51	
Technical provisions - life (excluding index-linked and unit-linked)	R0600	42 200 476,72	40 287 122,94
Technical provisions - health (similar to life)	R0610	14 504 366,15	13 243 117,00
Technical provisions calculated as a whole	R0620		
Best Estimate	R0630	13 678 967,66	
Risk margin	R0640	825 398,49	
Technical provisions - life (excluding health and index-linked and unit-linked)	R0650	27 696 110,57	27 044 005,94
Technical provisions calculated as a whole	R0660		
Best Estimate	R0670	26 105 217,55	
Risk margin	R0680	1 590 893,02	
Technical provisions - index-linked and unit-linked	R0690		
Technical provisions calculated as a whole	R0700		
Best Estimate	R0710		
Risk margin	R0720		
Other technical provisions	R0730		
Contingent liabilities	R0740		
Provisions other than technical provisions	R0750		
Pension benefit obligations	R0760	8 873,13	8 873,13
Deposits from reinsurers	R0770		
Deferred tax liabilities	R0780		
Derivatives	R0790		
Debts owed to credit institutions	R0800	6 133 041,35	6 133 041,35
Financial liabilities other than debts owed to credit institutions	R0810		
Insurance & intermediaries payables	R0820	22 261 712,80	22 261 712,80
Reinsurance payables	R0830	0,00	0,00
Payables (trade, not insurance)	R0840	33 275 047,22	33 275 047,22
Subordinated liabilities	R0850		
Subordinated liabilities not in Basic Own Funds	R0860		
Subordinated liabilities in Basic Own Funds	R0870		
Any other liabilities, not elsewhere shown	R0880		
Total liabilities	R0900	168 600 131,45	179 093 094,83
Excess of assets over liabilities	R1000	260 440 996,17	225 140 838,29

Non-Life (direct business/accepted proportional reinsurance and accepted non-proportional reinsurance)

		Line of Business for: non-life insurance and reinsurance obligations (direct business and accepted proportional reinsurance)											Line of business for: accepted non-proportional reinsurance				Total	
		Medical expense insurance	Income protection insurance	Workers' compensation insurance	Motor vehicle liability insurance	Other motor insurance	Marine, aviation and transport insurance	Fire and other damage to property insurance	General liability insurance	Credit and suretyship insurance	Legal expenses insurance	Assistance	Miscellaneous financial loss	Health	Casualty	Marine, aviation, transport		Property
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0110	C0120	C0130	C0140	C0150		C0160
Premiums written																		
Gross - Direct Business	R0110	59 070 186,04	13 386 356,04															
Gross - Proportional reinsurance accepted	R0120																	
Gross - Non-proportional reinsurance accepted	R0130																	
Reinsurers' share	R0140																	
Net	R0200	59 070 186,04	13 386 356,04															
Premiums earned																		
Gross - Direct Business	R0210	59 070 186,04	13 386 356,04															
Gross - Proportional reinsurance accepted	R0220																	
Gross - Non-proportional reinsurance accepted	R0230																	
Reinsurers' share	R0240																	
Net	R0300	59 070 186,04	13 386 356,04															
Claims incurred																		
Gross - Direct Business	R0310	52 931 275,73	13 050 256,26															
Gross - Proportional reinsurance accepted	R0320																	
Gross - Non-proportional reinsurance accepted	R0330																	
Reinsurers' share	R0340																	
Net	R0400	52 931 275,73	13 050 256,26															
Expenses incurred	R0550	9 844 749,85	2 432 020,20															
Administrative expenses																		
Gross - Direct Business	R0610	3 047 246,50	624 418,42															
Gross - Proportional reinsurance accepted	R0620																	
Gross - Non-proportional reinsurance accepted	R0630																	
Reinsurers' share	R0640																	
Net	R0700	3 047 246,50	624 418,42															
Investment management expenses																		
Gross - Direct Business	R0710	21 346,55	38 963,58															
Gross - Proportional reinsurance accepted	R0720																	
Gross - Non-proportional reinsurance accepted	R0730																	
Reinsurers' share	R0740																	
Net	R0800	21 346,55	38 963,58															
Claims management expenses																		
Gross - Direct Business	R0810	1 655 132,10	568 624,92															
Gross - Proportional reinsurance accepted	R0820																	
Gross - Non-proportional reinsurance accepted	R0830																	
Reinsurers' share	R0840																	
Net	R0900	1 655 132,10	568 624,92															
Acquisition expenses																		
Gross - Direct Business	R0910	1 938 686,91	525 632,05															
Gross - Proportional reinsurance accepted	R0920																	
Gross - Non-proportional reinsurance accepted	R0930																	
Reinsurers' share	R0940																	
Net	R1000	1 938 686,91	525 632,05															
Overhead expenses																		
Gross - Direct Business	R1010	3 182 337,79	674 381,23															
Gross - Proportional reinsurance accepted	R1020																	
Gross - Non-proportional reinsurance accepted	R1030																	
Reinsurers' share	R1040																	
Net	R1100	3 182 337,79	674 381,23															
Balance - other technical	R1210																	
Total technical expenses	R1300																	

12 276 770,05

S.19.01.01

Non-life Insurance Claims Information

Line of business	20010	
Currency	20040	

S.19.01.01.19

Additional information: historic inflation rates

(only in the case of using methods that take into account inflation to adjust data)

		N-14	N-13	N-12	N-11	N-10	N-9	N-8	N-7	N-6	N-5	N-4	N-3	N-2	N-1	N
		C1800	C1810	C1820	C1830	C1840	C1850	C1860	C1870	C1880	C1890	C1900	C1910	C1920	C1930	C1940
Historic inflation rate - total	R0700															
Historic inflation rate: external inflation	R0710															
Historic inflation rate: endogenous inflation	R0720															

S.19.01.01.20

Additional information: expected inflation rates

		N+1	N+2	N+3	N+4	N+5	N+6	N+7	N+8	N+9	N+10	N+11	N+12	N+13	N+14	N+15
		C2000	C2010	C2020	C2030	C2040	C2050	C2060	C2070	C2080	C2090	C2100	C2110	C2120	C2130	C2140
Expected inflation rate - total	R0730															
Expected inflation rate: external inflation	R0740															
Expected inflation rate: endogenous inflation	R0750															

S.19.01.01.21

Description of inflation rate used

		Description
		C2200
Description of inflation rate used:	R0760	

Impact of long term guarantees measures and transitionals

		Impact of the LTG measures and transitionals (Step-by-step approach)									
		Amount with Long Term Guarantee measures and transitionals	Without transitional on technical provisions	Impact of transitional on technical provisions	Without transitional on interest rate	Impact of transitional on interest rate	Without volatility adjustment and others transitional measures	Impact of volatility adjustment set to zero	Without matching adjustment and without all the others	Impact of matching adjustment set to zero	Impact of all LTG measures and transitionals
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100
Technical provisions	R0010	106 921 456,95	106 921 456,95		106 921 456,95		107 327 357,19	-405 900,24	107 327 357,19		405 900,24
Basic own funds	R0020	260 440 996,17	260 440 996,17		260 440 996,17		260 035 095,94	-405 900,23	260 035 095,94		-405 900,23
Excess of assets over liabilities	R0030	260 440 996,17	260 440 996,17		260 440 996,17		260 035 095,94	-405 900,23	260 035 095,94		-405 900,23
Restricted own funds due to ring-fencing and matching portfolio	R0040	0,00	0,00		0,00		0,00	0,00	0,00		0,00
Eligible own funds to meet SCR	R0050	260 440 996,17	260 440 996,17		260 440 996,17		260 035 095,94	-405 900,23	260 035 095,94		-405 900,23
Tier 1	R0060	260 440 996,17	260 440 996,17		260 440 996,17		260 035 095,94	-405 900,23	260 035 095,94		-405 900,23
Tier 2	R0070	0,00	0,00		0,00		0,00	0,00	0,00		0,00
Tier 3	R0080	0,00	0,00		0,00		0,00	0,00	0,00		0,00
SCR	R0090	63 371 025,82	63 371 025,82		63 371 025,82		63 848 796,83	477 771,02	63 848 796,83		477 771,02
Eligible own funds to meet MCR	R0100	260 440 996,17	260 440 996,17		260 440 996,17		260 035 095,94	-405 900,23	260 035 095,94		-405 900,23
Minimum Capital Requirement	R0110	15 842 756,45	15 842 756,45		15 842 756,45		15 962 199,21	119 442,75	15 962 199,21		119 442,75
Solvency Capital Requirement ratio	R0120	410,98%	410,98%	0,00%	410,98%	0,00%	407,27%	-3,71%	407,27%	0,00%	-3,71%
Minimum Capital Requirement ratio	R0130	1643,91%	1643,91%	0,00%	1643,91%	0,00%	1629,07%	-14,84%	1629,07%	0,00%	-14,84%

Own funds

		Total C0010	Tier 1 - unrestricted C0020	Tier 1 - restricted C0030	Tier 2 C0040	Tier 3 C0050
Basic own funds before deduction for participations in other financial sector as foreseen in article 68 of Delegated Regulation 2015/35						
Ordinary share capital (gross of own shares)	R0010	0,00	0,00		0,00	
Share premium account related to ordinary share capital	R0030	0,00	0,00		0,00	
Initial funds, members' contributions or the equivalent basic own - fund item for mutual and mutual-type undertakings	R0040	381 122,54	381 122,54		0,00	
Subordinated mutual member accounts	R0050	0,00		0,00	0,00	0,00
Surplus funds	R0070	0,00	0,00			
Preference shares	R0090	0,00		0,00	0,00	0,00
Share premium account related to preference shares	R0110	0,00		0,00	0,00	0,00
Reconciliation reserve	R0130	260 059 873,63	260 059 873,63			
Subordinated liabilities	R0140	0,00		0,00	0,00	0,00
An amount equal to the value of net deferred tax assets	R0160	0,00				0,00
Other own fund items approved by the supervisory authority as basic own funds not specified above	R0180	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Own funds from the financial statements that should not be represented by the reconciliation reserve and do not meet the criteria to be classified as Solvency II own funds						
Own funds from the financial statements that should not be represented by the reconciliation reserve and do not meet the criteria to be classified as Solvency II own funds	R0220	0,00				
Deductions						
Deductions for participations in financial and credit institutions	R0230					
Total basic own funds after deductions	R0290	260 440 996,17	260 440 996,17	0,00	0,00	0,00
Ancillary own funds						
Unpaid and uncalled ordinary share capital callable on demand	R0300					
Unpaid and uncalled initial funds, members' contributions or the equivalent basic own fund item for mutual and mutual - type undertakings, callable on demand	R0310					
Unpaid and uncalled preference shares callable on demand	R0320					
A legally binding commitment to subscribe and pay for subordinated liabilities on demand	R0330					
Letters of credit and guarantees under Article 96(2) of the Directive 2009/138/EC	R0340					
Letters of credit and guarantees other than under Article 96(2) of the Directive 2009/138/EC	R0350					
Supplementary members calls under first subparagraph of Article 96(3) of the Directive 2009/138/EC	R0360					
Supplementary members calls - other than under first subparagraph of Article 96(3) of the Directive 2009/138/EC	R0370					
Other ancillary own funds	R0390					
Total ancillary own funds	R0400					
Available and eligible own funds						
Total available own funds to meet the SCR	R0500	260 440 996,17	260 440 996,17	0,00	0,00	0,00
Total available own funds to meet the MCR	R0510	260 440 996,17	260 440 996,17	0,00	0,00	
Total eligible own funds to meet the SCR	R0540	260 440 996,17	260 440 996,17	0,00	0,00	0,00
Total eligible own funds to meet the MCR	R0550	260 440 996,17	260 440 996,17	0,00		
SCR	R0590	63 371 025,82				
MCR	R0600	15 842 756,45				
Ratio of Eligible own funds to SCR	R0620	411%				
Ratio of Eligible own funds to MCR	R0640	1644%				

Reconciliation reserve

		C0060
Reconciliation reserve		
Excess of assets over liabilities	R0700	260 440 996,17
Own shares (held directly and indirectly)	R0710	
Foreseeable dividends, distributions and charges	R0720	
Other basic own fund items	R0730	381 122,54
Adjustment for restricted own fund items in respect of matching adjustment portfolios and ring fenced funds	R0740	0,00
Reconciliation reserve	R0760	260 059 873,63
Expected profits		
Expected profits included in future premiums (EPIFP) - Life business	R0770	1 265 621,95
Expected profits included in future premiums (EPIFP) - Non-life business	R0780	3 374 576,78
Total Expected profits included in future premiums (EPIFP)	R0790	4 640 598,73

5.25.01.01.01

Basic Solvency Capital Requirement

		Net solvency capital requirement	Gross solvency capital requirement	Allocation from adjustments due to RFF and Matching adjustments portfolios
		C0030	C0040	C0050
Market risk	R0010	45 274 061,36	51 203 648,19	0,00
Counterparty default risk	R0020	10 083 356,31	10 083 356,31	0,00
Life underwriting risk	R0030	846 449,37	6 814 023,34	0,00
Health underwriting risk	R0040	24 084 410,26	25 261 890,74	0,00
Non-life underwriting risk	R0050	0,00	0,00	0,00
Diversification	R0060	-19 784 604,95	-24 549 984,36	
Intangible asset risk	R0070	0,00	0,00	
Basic Solvency Capital Requirement	R0100	60 503 672,36	68 812 934,23	

5.25.01.01.02

Calculation of Solvency Capital Requirement

		Value
		C0100
Adjustment due to RFF/MAP nSCR aggregation	R0120	0,00
Operational risk	R0130	2 867 353,46
Loss-absorbing capacity of technical provisions	R0140	-8 309 261,87
Loss-absorbing capacity of deferred taxes	R0150	0,00
Capital requirement for business operated in accordance with Art. 4 of Directive 2003/41/EC	R0160	0,00
Solvency Capital Requirement excluding capital add-on	R0200	63 371 025,82
Capital add-on already set	R0210	0,00
Solvency capital requirement	R0220	63 371 025,82
Other information on SCR		
Capital requirement for duration-based equity risk sub-module	R0400	0,00
Total amount of Notional Solvency Capital Requirements for remaining part	R0410	0,00
Total amount of Notional Solvency Capital Requirements for ring fenced funds	R0420	0,00
	R0430	0,00
Total amount of Notional Solvency Capital Requirement for matching adjustment portfolios	R0440	0,00
Diversification effects due to RFF nSCR aggregation for article 304	R0450	0,00
Method used to calculate the adjustment due to RFF/MAP nSCR aggregation	R0460	33 066 702,42
Net future discretionary benefits	R0460	33 066 702,42

5.25.01.01.03

Approach to tax rate

		Yes/No
		C0109
Approach based on average tax rate	R0590	1 - Yes

5.25.01.01.04

Calculation of loss absorbing capacity of deferred taxes

		Before the shock	After the shock
		C0110	C0120
DTA	R0600	0,000	
DTA carry forward	R0610		
DTA due to deductible temporary differences	R0620		
DTL	R0630	0,000	

5.25.01.01.05

Calculation of loss absorbing capacity of deferred taxes

		LAC DT
		C0130
LAC DT	R0640	0,000
LAC DT justified by reversion of deferred tax liabilities	R0650	0,000
LAC DT justified by reference to probable future taxable economic profit	R0660	
LAC DT justified by carry back, current year	R0670	
LAC DT justified by carry back, future years	R0680	
Maximum LAC DT	R0690	

S.28.02.01.01

MCR components

		MCR components	
		Non-life activities	Life activities
		MCR _(NL, NI) Result	MCR _(NI, L) Result
		C0010	C0020
Linear formula component for non-life insurance and reinsurance obligations	R0010	10 813 517,92	0,00

S.28.02.01.02

Background information

		Background information			
		Non-life activities		Life activities	
		Net (of reinsurance/ SPV) best estimate and TP calculated as a whole	Net (of reinsurance) written premiums in the last 12 months	Net (of reinsurance/SPV) best estimate and TP calculated as a whole	Net (of reinsurance) written premiums in the last 12 months
		C0030	C0040	C0050	C0060
Medical expense insurance and proportional reinsurance	R0020	21 254 737,37	59 669 316,50	0,00	0,00
Income protection insurance and proportional reinsurance	R0030	39 782 234,35	21 160 172,79	0,00	0,00
Workers' compensation insurance and proportional reinsurance	R0040	0,00	0,00	0,00	0,00
Motor vehicle liability insurance and proportional reinsurance	R0050	0,00	0,00	0,00	0,00
Other motor insurance and proportional reinsurance	R0060	0,00	0,00	0,00	0,00
Marine, aviation and transport insurance and proportional reinsurance	R0070	0,00	0,00	0,00	0,00
Fire and other damage to property insurance and proportional reinsurance	R0080	0,00	0,00	0,00	0,00
General liability insurance and proportional reinsurance	R0090	0,00	0,00	0,00	0,00
Credit and suretyship insurance and proportional reinsurance	R0100	0,00	0,00	0,00	0,00
Legal expenses insurance and proportional reinsurance	R0110	0,00	0,00	0,00	0,00
Assistance and proportional reinsurance	R0120	0,00	0,00	0,00	0,00
Miscellaneous financial loss insurance and proportional reinsurance	R0130	0,00	0,00	0,00	0,00
Non-proportional health reinsurance	R0140	0,00	0,00	0,00	0,00
Non-proportional casualty reinsurance	R0150	0,00	0,00	0,00	0,00
Non-proportional marine, aviation and transport reinsurance	R0160	0,00	0,00	0,00	0,00
Non-proportional property reinsurance	R0170	0,00	0,00	0,00	0,00

S.28.02.01.03

Linear formula component for life insurance and reinsurance obligations

		Non-life activities	Life activities
		MCR _(NL, NI) Result	MCR _(NI, L) Result
		C0070	C0080
Linear formula component for life insurance and reinsurance obligations	R0200	287 258,32	3 025 968,12

S.28.02.01.04

Total capital at risk for all life (re)insurance obligations

		Non-life activities		Life activities	
		Net (of reinsurance/SPV) best estimate and TP calculated as a whole	Net (of reinsurance/SPV) total capital at risk	Net (of reinsurance/SPV) best estimate and TP calculated as a whole	Net (of reinsurance/SPV) total capital at risk
		C0090	C0100	C0110	C0120
Obligations with profit participation - guaranteed benefits	R0210	0,00		16 069 572,57	
Obligations with profit participation - future discretionary benefits	R0220	0,00		7 622 419,07	
Index-linked and unit-linked insurance obligations	R0230	0,00		0,00	
Other life (re)insurance and health (re)insurance obligations	R0240	13 678 967,66		2 413 225,89	
Total capital at risk for all life (re)insurance obligations	R0250		0,00		3 967 259 977,06

S.28.02.01.05

Overall MCR calculation

		C0130
Linear MCR	R0300	14 126 744,36
SCR	R0310	63 371 025,82
MCR cap	R0320	28 516 961,62
MCR floor	R0330	15 842 756,45
Combined MCR	R0340	15 842 756,45
Absolute floor of the MCR	R0350	6 700 000,00
Minimum Capital Requirement	R0400	15 842 756,45

S.28.02.01.06

Notional non-life and life MCR calculation

		Non-life activities	Life activities
		C0140	C0150
Notional linear MCR	R0500	11 100 776,24	3 025 968,12
Notional SCR excluding add-on (annual or latest calculation)	R0510	49 796 864,71	13 574 161,11
Notional MCR cap	R0520	22 408 589,12	6 108 372,50
Notional MCR floor	R0530	12 449 216,18	3 393 540,28
Notional Combined MCR	R0540	12 449 216,18	3 393 540,28
Absolute floor of the notional MCR	R0550	2 700 000,00	4 000 000,00
Notional MCR	R0560	12 449 216,18	4 000 000,00

GROUPE AGRICA
21 rue de la Bienfaisance
75382 Paris Cedex 08
Tél. : 01 71 21 00 00
Fax : 01 71 21 00 01
www.groupagricar.com